

BILAN

2015/2019

PROGRAMME
LOCAL
DE

RÉDUCTION DES DÉCHETS



À VOUS DE JOUER !

SOMMAIRE

PERIMETRE ET DOMAINE DE COMPETENCES	4
<u>A. LE PROGRAMME LOCAL DE REDUCTION DES DECHETS.....</u>	<u>5</u>
<u>B. AXE 1 : SENSIBILISER A LA REDUCTION DES DECHETS</u>	<u>8</u>
B.1. ACTION 1 : ELABORER UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION SUR 5 ANS	8
B.2. ACTION 2 : MENER DES ANIMATIONS POUR SENSIBILISER SUR LA REDUCTION DES DECHETS 10	
B.3. ACTION 3 : SENSIBILISER LES ENFANTS DE 3 A 11 ANS VIA LES ECOLES.....	13
B.4. ACTION 4 : SENSIBILISER LES 12-18 ANS	17
B.5. ACTION 5 : RENFORCER LE NON A LA PUB.....	18
<u>C. AXE 2 : REDUIRE LES DECHETS VERTS DES MENAGES ET DEVELOPPER LE COMPOSTAGE</u>	<u>19</u>
C.1. ACTION 6 : DEVELOPPER LE BROYAGE DES DECHETS VERTS PAR LES PARTICULIERS	19
C.2. ACTION 7 : DEVELOPPER LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL	22
C.3. ACTION 8 : DEVELOPPER LE COMPOSTAGE COLLECTIF	24
C.4. ACTION 9 : MENER DES OPERATIONS TEMOINS « POULES ».....	28
<u>D. AXE 3 : AGIR CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.....</u>	<u>29</u>
D.1. ACTION 10 : AGIR CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE AUPRES DES MENAGES	29
D.2. ACTION 11 : AGIR CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE ET L'INCITER A AUTOGERER SES DECHETS FERMENTESCIBLES.....	32
D.3. ACTION 12 : AGIR CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN TRAVAILLANT AVEC LES GRANDES SURFACES.....	33
D.4. ACTION 13 : AGIR CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN TRAVAILLANT AVEC LES PRODUCTEURS LOCAUX.....	35
<u>E. AXE 4 : ETRE EXEMPLAIRE</u>	<u>36</u>
E.1. ACTION 14 : MISE EN ŒUVRE DE L'ECO-EXEMPLARITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DE SES 17 COMMUNES	36
E.2. ACTION 15 : DEVELOPPER LA PRATIQUE DU BROYAGE AU SEIN DES SERVICES TECHNIQUES 39	
E.3. ACTION 16 : DIFFUSER ET PRETER DES OUTILS ACQUIS.....	40
E.4. ACTION 17 : DEVELOPPER LES ECO-EVENEMENTS	41
<u>F. AXE 5 : DEVELOPPER LE REEMPLOI.....</u>	<u>42</u>
F.1. ACTION 18 : ETUDIER LA FAISABILITE D'UN « SERVICE » RECYCLERIE ET ACCOMPAGNER SA MISE EN ŒUVRE	42
F.2. ACTION 19 : FAVORISER LE DON EN ORGANISANT DES BOURSES AU DON : « TOUT A DONNER, TOUT A PRENDRE »	44
<u>G. AXE 6 : EVALUER ET SAISIR LES OPPORTUNITES</u>	<u>45</u>
G.1. ACTION 20 : SUIVRE LES RESULTATS DU PROGRAMME ET LES COMMUNIQUER	45
G.2. ACTION 21 : ASSURER LE RELAIS ENTRE LES DEMARCHES DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DEPARTEMENTALES ET REGIONALES ET LES ORGANISATIONS LOCALES	45
G.3. ACTION 22 : IMPULSER ET SOUTENIR DES INITIATIVES LOCALES	46

<u>H.</u>	<u>AXE 7 : AMPLIFIER LA COLLECTE DES DECHETS DANGEREUX</u>	<u>47</u>
H.1.	ACTION 23 : ORGANISER DES CONCOURS DE COLLECTE DE PILES, DE TELEPHONES PORTABLES... DANS LES ECOLES.	47
H.2.	ACTION 24 : ORGANISER DES COLLECTES « COUP DE POING » DE DECHETS DANGEREUX 49	
H.3.	ACTION 25 : PROMOUVOIR LE RETOUR DES MEDICAMENTS ET DES PIQUANTS EN PHARMACIE ET BORNES DEDIEES	50
<u>I.</u>	<u>ANALYSE DE L'ENQUETE</u>	<u>52</u>
<u>J.</u>	<u>BILAN FINANCIER</u>	<u>58</u>
<u>K.</u>	<u>BILAN QUALITATIF</u>	<u>58</u>
<u>L.</u>	<u>PROJETS 2020-2024.....</u>	<u>60</u>

Périmètre et domaine de compétences

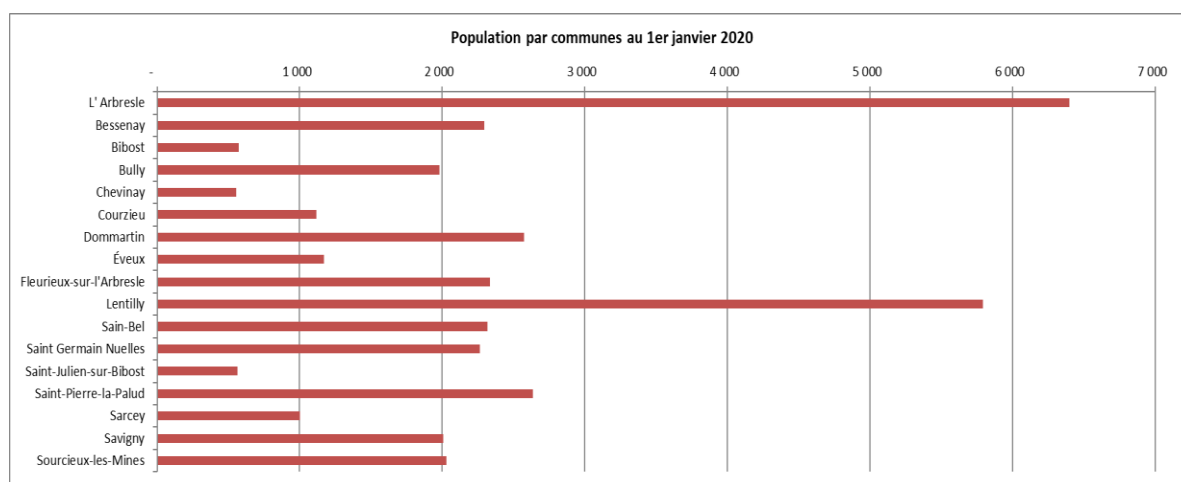
Ce bilan retrace les résultats financiers, quantitatifs et qualitatifs du programme local de réduction des déchets, mené de 2014 à 2019 sur le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, qui regroupe les 17 communes suivantes :



La compétence « déchets ménagers » est composée des éléments ci-dessous :

- 1/ La collecte des ordures ménagères ;
- 2/ Le transfert et l'élimination des ordures ménagères ;
- 3/ La collecte sélective ;
- 4/ L'exploitation des déchèteries.

La population de référence pour ce bilan est la population municipale selon l'INSEE, parue au 1^{er} janvier 2020 avec des références statistiques au 1^{er} janvier 2016. Les habitants sont donc au nombre de **37 613** (+0.89 % par rapport à 2019), répartis sur le territoire de la façon suivante :



A. Le programme local de réduction des déchets

La Communauté de Communes mène des actions pour diminuer à la source la production de déchets des habitants. Le meilleur déchet est toujours celui qu'on ne produit pas.

La Communauté de Communes a lancé en avril 2015 le programme local de réduction des déchets sur 5 ans. Il est composé de 7 axes et de 25 actions pour réduire de 7 % la quantité de déchets produits sur le territoire.

Les 7 axes sont les suivantes :

1. Sensibiliser à la réduction des déchets (5 actions)
2. Réduire les déchets verts des ménages et développer le compostage (4 actions)
3. Agir contre le gaspillage alimentaire (4 actions)
4. Etre exemplaire (4 actions)
5. Développer le réemploi (2 actions)
6. Evaluer et saisir les opportunités (3 actions)
7. Amplifier la collecte des déchets dangereux (3 actions)

Méthode de concertation :

- Création du programme :
 - o 8 ateliers de concertation, 70 acteurs du territoire (citoyens, associations, entreprises, collectivité élus communaux et communautaires) en novembre 2014 ;
 - o Séminaire de présentation du programme le 8 avril 2015 ;
- Bilan du programme : enquête via questionnaire sur réseaux sociaux.

Le budget prévisionnel du programme est de 120 000 € par an soit 3 € par habitant sur 5 ans. En mars 2016 (suite à la labélisation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage), M. HENRY a été recruté pour animer l'ensemble des actions pour une durée de 3 ans.



Bilan humain : (+ service communication)

- 2015 : ¼ ETP
- 2016-2019 : 1 ETP
- Après 2019 : 0.5 ETP

Bilan financier :

- Coût accompagnement par BE INDIGGO : 15 920 € (13170 € en 2015 non totalisé dans coût ci-dessous).

Dépenses PLRD (hors RH et communication) :

2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
38 054.56 €	115 680.68 €	146 634.89 €	128 866.23 €	131 483.19 €	554 176.55 €

Recettes (dont RH TZDZG) :

	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Régie Composteurs	/	16 200 €	9 180 €	7 660 €	9 320 €	42 360 €
TZDZG (ADEME)	/	22 050 €	80 950 €	44 000 €		147 000 €
Accompagnement gaspillage	/		17 181.87 €			17 181,87 €

alimentaire (ADEME)						
Etude de faisabilité recyclerie (ADEME)	/		5 040 €			5 040 €
TOTAL	/	38 250 €	112 351,87 €	51 660 €	9 320 €	211 581,87 €

Modalités de calcul de l'aide ADEME pour le label Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Dépenses	Coût admissible pris en compte pour le calcul de l'aide	Taux et/ou critère d'aire		Montant de l'aide accordée
Chargés de mission	143 234 €	Forfait annuel plafonné à 24 000 € par ETP		72 000 €
Dépenses externes de communication et de formation	70 150 €	100 %	Aide plafonnée à 20 000€/an/structure	60 000 €
Dépenses liées à la création d'un poste de chargé de mission	22 940 €	100 %	Aide plafonnée à 15 000 €/poste	15 000 €
TOTAL	236 324 €			147 000 €

Etude de préfiguration à la réalisation d'un CODEC + dépose de la candidature auprès de l'ADEME : 20 557.50 € BE INDDIGO

Les conventions signées avec des partenaires dans le cadre du PLRD :

- HESPUL
- L'Arbre à Compost
- MJC Fleurieux sur L'Arbresle : Repair Café
- La Ressourcerie du Pays de L'Arbresle

B. Les conventions signées dans le cadre du PLRD

B.1. HESPUL : 32 400 €

Objet de la convention : apporter un soutien à la CCPA à mettre en place des actions concrètes dans le cadre de son programme local de réduction des déchets.

Les différentes actions au fil des années ; certaines sont reproduites chaque année, d'autres uniquement une fois.

- La participation au Climat Dans Nos assiettes, concours de cuisine locale avec la constitution d'une équipe.
- 2 animations de l'expo ecoconso lors de la semaine de réduction des déchets et semaines de l'environnement à l'Arbresle
- 1 opération en super marché qui vise à sensibiliser les clients à l'achat responsable et plus particulièrement à la réduction des déchets.
- Participation au marché de l'environnement

- Organisation de 2 jours « caddy malin » consécutifs et dans le même lieu. Mise en place de deux caddys qui permettent de comparer un chariot classique et un chariot eco-conso puis une roue afin de poser des questions sur la thématique de l'éco-consommation.
- Une session de formation de porteurs de projets au éco-événements, sensibilisation aux outils d'HESPUL
- Utiliser l'obligation d'abandon du sac plastique pour rassembler les commerçants et envisager des actions éco-responsables. Hespul propose de travailler avec la CCPA pour apporter ses compétences en animation, facilitation et psychologie du changement – 3 réunions animées par Hespul, suivi assuré par la CCPA
- Accompagner 34 familles sur le territoire de la CCPA à la mise en place de comportement visant à réduire principalement les déchets alimentaires grâce à un programme « foyer témoin déchet ». Ce programme s'étale sur 4 mois, de décembre 2017 à mars 2018 et se décompose ainsi : 1 mois pendant lequel les familles pèsent leurs déchets sans rien changer à leurs habitudes, puis nous les rencontrons, les informons et sensibilisons à de nouvelles pratiques. Les 3 derniers mois, les familles pèsent à minima leurs déchets de type ordures ménagères et compost et ont la possibilité d'aller plus loin et de peser les déchets recyclables, verres, boîtes aux lettres, déchèterie.
- Animation d'un atelier « manger bon et bien »

B.2. L'Arbre à Compost

Objet de la convention : l'association a pour mission de promouvoir le compostage auprès des habitants concernés par l'implantation de composteurs :

- Animation d'échanges autour du compostage et recherche d'un référent de site
- Mise à disposition de seaux pour composter
- Mise à disposition de broyats
- Suivi du processus de compostage.

La convention précise que l'association est indemnisée au niveau de ses frais de déplacement liés à ces missions, mais elle n'a jamais demandé de prise en charge financière.

Il faudrait revoir la convention pour une mise à jour au regard des missions actuelles.

B.3. MJC Fleurieux sur L'Arbresle (Repair Café) : 8 300 €

2020-2022 : renouvellement de la convention (2 600 € / an).

Objet de la convention : l'association,

- Apporte son savoir-faire et l'ensemble de son expérience pour animer l'atelier Repair Café tous les samedi matin de 9h30 à 12h (sauf pendant les vacances scolaires) ;
- S'engage à animer le Repair Café avec un animateur professionnel ;
- Est en lien avec la recyclerie du territoire pour s'échanger des services ou des objets ;
- A l'autorisation d'accéder à la déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle pour récupérer les objets isolés par l'agent de déchèterie tout en respectant les consignes en place ;
- Doit convenir des modalités s'appliquant pour les professionnels pour tous apports de déchets en déchèteries ;
- Doit mener une réflexion sur les déchets issus de cette activité (réutilisation / tri et recyclage...) ;
- Participe annuellement au Comité d'Elaboration et de Suivi du Programme Local de

Réduction des Déchets de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle afin de communiquer sur les points abordés dans le bilan annuel ci-dessous ;

- Dresse un bilan annuel présentant notamment les points suivants :
 - o Le nombre d'usagers fréquentant le REPAIR CAFE et leur commune
 - o Le nombre et le poids des objets réparés
 - o Le nombre de bénévoles actifs pour cette mission

B.4. La Ressourcerie du Pays de L'Arbresle (REPA'AR) = 71 470,82 € (2017-2019)

Détail financier :

- 2017-2018 : 30 000 € + 15 000 € fonctionnement + 80 €/Tonnes d'objets valorisés
- 2019-2021 : 20 000 €/an + 100 €/Tonnes d'objets valorisés

Objet de la convention : définir les relations entre les bénéficiaires et la collectivité pour la mise en œuvre d'une activité de type ressourcerie, qui se caractérise par ;

- La collecte de déchets, adaptée à l'exigence de préserver l'état des objets pour permettre leur réutilisation, et s'inscrivant dans le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- La valorisation des objets en atelier, sous la forme d'une préparation à leur réutilisation (contrôle, nettoyage, réparation) ;
- La vente des objets réutilisables dans un ou plusieurs magasins ouverts à tous publics ;
- La sensibilisation, visant en particulier les usagers du service public d'élimination des déchets sur le territoire d'intervention de la ressourcerie ;
- La création d'emplois locaux.

L'ouverture en mars 2019 de la nouvelle déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle avec la présence d'un local de réemploi que les équipes de REPA'AR viennent collecter toutes les semaines a permis une réelle sensibilisation des usagers.

C. AXE 1 : Sensibiliser à la réduction des déchets

C.1. ACTION 1 : Elaborer une stratégie de communication sur 5 ans

Contexte :

La sensibilisation des citoyens du Pays de l'Arbresle sera réalisée par des actions de terrain qui devront être renforcées par une communication forte.

En effet, la plupart des actions menées sont des actions "témoins" qui ne prendront d'ampleur (feront des émulations) que si elles sont relayées à un plus grand nombre.

La CCPA bénéficie des services d'une chargée de communication en interne.

Objectif :

L'objectif d'élaborer une stratégie de communication sur la durée du programme a pour principal but d'obtenir une communication de sensibilisation efficace.

Cette stratégie doit reposer sur plusieurs axes :

- Définir le positionnement de communication de la CCPA
- Créer une charte de communication (définir le fond et maîtriser la forme)
- Identifier les objectifs de communication institutionnelle et de communication sur la réduction des déchets

- Déterminer les cibles

Coût (des prestations, hors RH) : **TOTAL = 54 068.46 €**

2015	2016	2017	2018	2019
10 565,57 €	17 204,30 €	6 926.70 €	12 852.15 €	7 617,44 €



ÉDITO

« La Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire souhaite s'engager concrètement sur cette thématique.

Cet agenda vous présente les 25 actions programmées entre 2015 et 2019 pour réduire de 7% les déchets produits sur le territoire.

Du compostage au réemploi des objets, il existe de multiples façons d'agir sur le poids des déchets. Je vous laisse découvrir des actions efficaces et qui peuvent nous faire des économies à tous...

A vous de jouer pour moins de gaspillage ! »

Robert ALLOGNET
Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle
en charge de l'Environnement

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE
EST LAURÉATE DE L'APPEL À PROJET NATIONAL
« TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE »

C'est une reconnaissance des actions engagées par la collectivité et l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire. Les actions inscrites justifient l'engagement du territoire, pour les trois ans à venir (2016-2018), à :

- Réduire la quantité de déchets produits par les habitants
- Engager une démarche d'économie circulaire (où les déchets deviennent des ressources)
- Construire les actions de manière participative avec les acteurs du territoire

Une belle opportunité pour encore plus de synergie sur le territoire...



7 AXES PRIORITAIRES ET 25 ACTIONS PROGRAMMÉES

	2015	2016	2017	2018	2019
SENSIBILISER À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS					
Elaborer une stratégie de communication sur 5 ans					
Mener des animations pour sensibiliser sur la réduction des déchets					
Sensibiliser les enfants de 3-11 ans via les écoles					
Sensibiliser les 12-18 ans					
Renforcer le Non à la Pub					
RÉDUIRE LES DÉCHETS VERTS DES MÉNAGES ET DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE					
Développer le broyage des déchets verts par les particuliers					
Développer le compostage individuel					
Mener des opérations "Mémoins "poules"					
Développer le compostage collectif					
AGIR CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE					
Auprès des ménages					
Avec la restauration collective et l'inciter à auto-gérer ses déchets fermentescibles					
En travaillant avec les grandes surfaces					
En travaillant avec les producteurs locaux					
ÊTRE EXEMPLAIRE					
Mettre en œuvre de l'éco-exemplarité à la CCPA et avec les 17 communes					
Développer la pratique du broyage ou sein des services techniques					
Diffuser et prêter des outils acquis					
Développer les éco-événements					
DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI					
Etudier la faisabilité d'un "service" recyclerie et accompagner sa mise en œuvre					
Favoriser le don en organisant des bourses au don : "Tout à donner, tout à prendre"					
ÉVALUER ET SAISIR LES OPPORTUNITÉS					
Suivre les résultats du programme et les communiquer					
Assurer le relais entre les démarches des organisations professionnelles départementales et régionales et les organisations locales					
Impulser et soutenir des initiatives locales					
AMPLIFIER LA COLLECTE DES DÉCHETS DANGEREUX					
Organiser des concours de collecte de piles, de téléphones portables dans les écoles, collèges, lycées et commerces de proximité					
Organiser des collectes "coup de pouce" de déchets dangereux, dont l'amiante lié					
Promouvoir le retour des médicaments et des piqûants en pharmacie et bornes dédiées					

Perspectives : A continuer. Démarche de sensibilisation efficace, les différents supports sont très demandés par les usagers. Un nouvel « agenda » des actions programmées sur le nouveau programme est un document pertinent.

C.2. ACTION 2 : Mener des animations pour sensibiliser sur la réduction des déchets

Contexte :

Lors de la réalisation des ateliers de concertation, d'animations sur des événements est apparue comme une priorité pour pouvoir sensibiliser les particuliers aux intérêts de la réduction des déchets en allant à leur rencontre et en démontrant par des gestes simples les impacts possibles.

Objectif de l'action :

L'objectif de cette action est de mener des animations sur les manifestations locales, lors d'événements, ou sur les lieux d'achat et créer des événements spécifiques pour sensibiliser la population à la réduction des déchets en allant au plus près d'elle (facteur facilitant du changement).

Indicateurs de suivi : (événements, ateliers... avec un objectif réel de réduction des déchets)

Libellé de l'indicateur		2015	2016	2017	2018	2019
Nb d'événements avec ateliers, animations	Objectifs	4	4	8	8	8
	Résultats	3	25	34	17	31
Nb de personnes sensibilisées	Objectifs	Suivi				
	Résultats		910	692	530	680

Au-delà de la création d'affiches ou de flyer spécifiques vis-à-vis d'une action, il y a deux grandes opérations de communication dans l'année : les semaines de l'environnement (avril à juin) et la semaine européenne de la réduction des déchets (1 semaine en novembre). Ces deux temps forts permettent une réelle visibilité sur les actions menées en matière de prévention des déchets, car elles sont une résonnance nationale mais au niveau local, ce sont des temps qui sont de plus en plus appréciés et sollicités.

Nombre d'évènements :

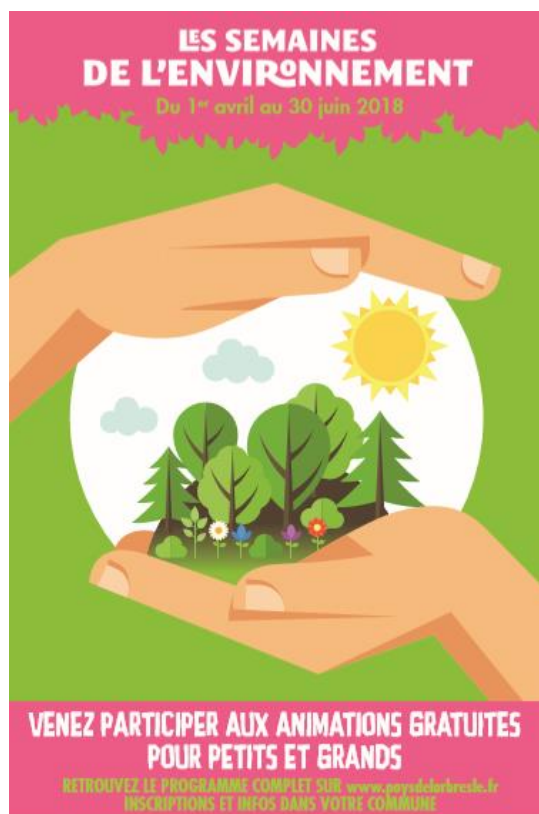
	2015	2016	2017	2018	2019
Semaines de l'environnement	19 (6 CCPA)	17 (3 CCPA)	25 (5 CCPA)	24 (6 CCPA)	42 (5 CCPA)
Semaine Européenne de la Réduction des Déchets	/	5	8	12	9

Dans le cadre de l'organisation d'évènements pendant les semaines de l'environnement, les élus ont souhaité soutenir certaines actions proposées par les associations :

- 2017 = 200 € (graines d'écologies),
- 2018 = 2000 € pour 3 actions,
- 2019 = 1650 € pour 6 actions.



L'Arbresle - Bessanay - Bully - Chevigny - Courcieu - Evaux
Flourieux-sur-L'Arbresle - Lantilly - Saint-Bel - Saint-Germain-Muëlles -
Saint-Julien-sur-Bibost - Sourcieux-les-Mines



L'Arbresle - Bessanay - Bully - Chevigny - Courcieu - Dommarin
Evaux - Flourieux-sur-L'Arbresle - Lantilly - Saint-Bel - Saint-Germain-Muëlles
Saint-Julien-sur-Bibost - Sourcieux-les-Mines



Les événements menés dans le cadre des semaines de l'environnement ne sont pas tous à l'initiative de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, mais cette dernière agit comme coordinateur et en assure la communication afin d'avoir une lisibilité sur l'ensemble des événements du territoire.

C'est une stratégie qui s'est avérée payante au fil des années.

Concernant la semaine européenne de réduction des déchets, les événements sont cependant soit menés, soit financés par la CCPA.

Les événements « type » de la CCPA :

- Une distribution exceptionnelle de composteur (vente directe sans réservation préalable) ;
- Une sensibilisation aux pratiques du compostage avec l'association L'Arbre à Compost et/ou SYTRAIVAL ;
- Un apéro-compost sur un site de compostage partagé ;
- Le financement d'un spectacle scolaire pour les écoles primaires, en association avec la mairie de L'Arbresle (service communication, mise à disposition de la salle Claude Terrasse). La CCPA prend en charge le coût du transport et du spectacle.
- La co-organisation du Marché de l'Environnement avec la commune partenaire + tenue d'un stand le jour J.

Mercredi 30 novembre La préresse de la vie sans déchets !

► **Conférence - débat avec Béa JOHNSON**
Conférencière mondialement connue et auteure du Best-seller « Zéro Déchet », elle invite le public à vivre simplement et à réduire radicalement ses déchets.

Béa JOHNSON sensibilise les populations du monde entier sur la réduction des déchets via ses conférences. À la suite de sa présentation, vous pourrez débattre avec elle sur cette conférence et sur la démarche « zéro déchet » au quotidien.



Elle et sa famille génèrent un bocal de déchets par an. Passionnée et optimiste, Béa a lancé le mouvement du mode de vie Zéro Déchet et en est devenue le porte-parole mondial. Elle inspire un large public à vivre simplement et à réduire radicalement ses déchets, grâce à l'application de 5 règles : Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Composter.



Elle casse toute idée préconçue, en prouvant que le Zéro Déchet peut être beau, améliorer la santé et être économe en temps et en argent. Elle intervient à l'international dans des universités, comités d'entreprises, et salons, et répond à un intérêt médiatique incessant. Originale du Sud de la France, elle vit actuellement en Californie.

★ à 20h30
⑨ Salle Claude Terrasse
Route de Paris
69210 L'Arbresle
① Places limitées.
Sur inscription

**À VOUS
DE JOUER !**

**LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE L'ARBRESLE EST LABELISÉE
TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE**

► **Renseignements et inscriptions**
Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle
04.74.01.68.90 / ccpa@paysdelarbresle.fr

**C'EST DÉCIDÉ :
JE RÉDUIS MES DÉCHETS !**

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE

DANS LE CADRE DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

ANIMATIONS GRATUITES POUR TOUS

du **19 au 30 NOVEMBRE 2016**



Conférence / Concours de cuisine /
Animation du Tri Truck / Sensibilisation
aux déchets dangereux / Documentaire



Avec la participation exceptionnelle de Béa JOHNSON



www.paysdelarbresle.fr



www.paysdelarbresle.fr

Coût de l'action**TOTAL (hors communication et RH) :**

2015	2016	2017	2018	2019
4 438,26 €	7 192 €	14 842,04 €	5 533,39 €	6 021,65 €

Dans le cadre de cette action, l'association HESPUL, via la convention, intervient pour apporter un soutien à la CCPA afin de mettre en place des actions concrètes dans le cadre du PLRD dès 2015 :

- Concours Climat Dans Nos Assiettes
- Animations lors des Semaines de L'Environnement
- Opération en supermarché « caddie malin »
- Formation aux éco-événements

2018 : action « ateliers synergies et repar'acteurs » comptabilisé dans Action 21 (6 053 €).

Perspectives :

Ces deux périodes de communication sont distinctes avec une organisation propre. Elles interviennent sur deux temps différents dans l'année. La coordination par la CCPA des semaines de l'environnement a fait ses preuves et doit continuer.

C.3. ACTION 3 : Sensibiliser les enfants de 3 à 11 ans via les écoles**Contexte :**

660 élèves en moyenne sont sensibilisés tous les ans.

La Communauté de Communes mandate une association de sensibilisation à l'environnement pour cette prestation (Naturama puis la Frapna, devenu France Nature Environnement en 2019).

Objectifs :

L'objectif de l'action est de poursuivre et amplifier la sensibilisation des enfants sur les différentes thématiques de la prévention des déchets.

L'offre aux écoles sera concrète (en interne ou via des prestataires) et se reposera sur une vision claire de ce qui se fait dans les écoles.

Les sujets évoqués seront :

- le gaspillage alimentaire
- le compostage et les poules
- le jardinage
- la réparation et la customisation
- le choix des fournitures

Indicateurs de suivi :

Libellé de l'indicateur		2015	2016	2017	2018	2019
Nb de classes faisant l'objet de sensibilisation	Objectifs	26	26	26	26	26
	Résultats	26	34	60	66	37

Nb d'élèves faisant l'objet de sensibilisation	Objectifs	520	520	520	520	520
	Résultats	624	809	1372	1706	806
Nb d'écoles équipées d'un composteur	Objectifs	6	7	8	9	10
	Résultats		9	0	2	5
Nb d'écoles équipées d'un poulailler	Objectifs		2	4	6	8
	Résultats		0	1	0	0



**TOUTE L'ANNÉE, INSCRIPTIONS
EN DÉBUT D'ANNÉE SCOLAIRE**

JE TRIE MES DÉCHETS !

Initiation aux consignes de tri des différents déchets et à leur réduction à la source. Faire prendre conscience du rôle de producteur de déchets, analyser les gestes pour que nos enfants deviennent les acteurs de demain, responsables de leur cadre de vie.

En classe / à l'école

Fiche d'inscription à remplir avant le 1^{er} octobre.

🕒 L'animation s'articule autour de 2 demi-journées.

👤 1, 2, 3, 4 et lycée

💰 Gratuit

📍 Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle - Service Gestion des Déchets
Léa RAQUIN

117 rue Pierre Passemard

69210 L'Arbresle

04 74 01 95 63

lea.raquin@paysdelarbresle.fr

www.paysdelarbresle.fr



L'association « France Nature Environnement assure trois demi-journées d'animations par classe dans le cadre du marché (en lien avec le service Tourisme et Agriculture).

La première séance définit ce qu'est un déchet, la deuxième séance rappelle le traitement de ces déchets sur le territoire. La troisième séance est au choix de l'enseignant, parmi les options proposées : récupart, compost, visite d'un site (déchèterie, usine d'incinération ou centre de tri), nettoyage d'un site, consommation et gaspillage alimentaire.

En 2019, les élus ont décidé de diminuer le temps d'intervention par classe en passant à 2 demi-journées.

Thématique	Gestion des déchets
Objectifs généraux du programme	- comprendre et appliquer les consignes de tri des différents déchets (poubelles, déchèteries, bornes d'apport volontaire verre/textile) ; - prendre conscience de leur rôle de producteur de déchets ; - analyser les gestes induisant un impact sur leur environnement (dégradation des déchets dans la nature, incivilité). Il s'agit de permettre aux enfants de devenir les acteurs de demain, responsables de leur environnement et de leur cadre de vie.

Les parcours « découverte » sont pour les classes n'ayant jamais eu d'animation et les parcours « approfondissement » sont pour les classes ayant déjà fait un parcours découverte.

Selon le cycle des séances différentes sont proposées, merci de cocher celle de votre choix :

Cycle 1 – Parcours « découverte » : Séance 1 Les déchets l'affaire de tous ; Séance 2 au choix : - o Les déchets naturels ou - o Papier Recyclé ou - o Récup'Art	
Cycle 2 - Parcours « découverte » :	Cycle 2 - Parcours « approfondissement »
Séance 1 Les déchets l'affaire de tous ; Séance 2 au choix : - o Les déchets naturels - o Réduisons la poubelle - o Papier recyclé - o Action/réalisation (nettoyage de site,...)	Séance 1 au choix : - o Les déchets naturels - o Gaspillage - o Tri et recyclage Séance 2 au choix : - o Mise en place d'un compost - o Récup'art - o En action, pour le tri et le recyclage
Cycle 3 - Parcours « découverte » :	Cycle 3 - Parcours « approfondissement »
Séance 1 Les déchets l'affaire de tous ; Séance 2 au choix : - o Les déchets naturels - o Visite de site - o Jeu de rôle « réduction des déchets » - o Mène l'enquête dans l'école, le quartier, la commune - o Action/réalisation (nettoyage de site,...)	Thématique au choix : - o Gaspillage - o Le tri et le recyclage - o Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) – ateliers des branchés - o Gaspillage alimentaire ? Séance 2 au choix, en lien avec la thématique choisie : - o Création d'une boîte à don ou à livre au sein de l'école, de la classe - o Jeu de rôle « gaspillage » - o Et les piles ? - o Nos ressources en jeu - o Gaspillage alimentaire, pour aller plus loin



Les élèves peuvent également être sensibilisés via l'animation « Tri-Truck » : 12 animations sont à programmer par an dans le cadre du marché de collecte avec l'entreprise SUEZ.



Le Tri-Truck a été endommagé au printemps 2019 par un accident de la route et n'a pas été remplacé depuis. Il est substitué par des animations avec un stand plus standard (kakémono, tables, jeux, poubelles de démonstration...) et par une démonstration de la collecte des conteneurs enterrés.

Enfin, les élèves peuvent également être sensibilisés par l'association L'Arbre à Compost sur toutes demandes liées à la pratique du compostage. L'association est peu intervenue auprès des scolaires pendant la durée du programme mais plutôt lors des distributions de composteurs individuels.

Coût de l'action

TOTAL (hors communication et RH)

2015	2016	2017	2018	2019
18 270 €	15 183 €	23 034 €	21 648 €	19 714 €

Perspectives :

Renouvellement du marché avec FNE. Il sera intéressant de travailler avec SUEZ pour préciser le contenu des animations proposées avec le camion poubelle et les enfants et mieux le diffuser auprès des communes.

C.4. ACTION 4 : Sensibiliser les 12-18 ans

Contexte :

On recense sur le territoire 3 collèges (2 publics et 1 privé), une Maison Familiale Rurale et 3 lycées (1 lycée général, 1 lycée professionnel public et un lycée professionnel privé). Dans ces établissements, des sensibilisations à l'environnement peuvent être menées dans le cadre des programmes nationaux d'éducation mais celles-ci ne sont pas connues de la CCPA.

Objectifs de l'action :

L'objectif de l'action est de poursuivre et amplifier la sensibilisation des 12-18 ans sur les différentes thématiques de la prévention des déchets.

L'offre aux établissements sera concrète (en interne ou via des prestataires) et se reposera sur une vision claire de ce qui se fait dans l'établissement.

Les sujets évoqués seront :

- le gaspillage alimentaire
- le compostage et les poules
- le jardinage
- la réparation et la customisation
- le choix des fournitures

Indicateurs de suivi :

Libellé de l'indicateur		2015	2016	2017	2018	2019
Nb de classes faisant l'objet de sensibilisation	Objectifs		7	7	7	7
	Résultats	1	4	5	1	5
Nb d'élèves faisant l'objet de sensibilisation	Objectifs	0	175	175	175	175
	Résultats	25	52	126	25	125
Nb d'établissements équipés d'un composteur	Objectifs	4	4	5	6	7
	Résultats	3	0	0	0	0
Nb d'établissements équipés d'un poulailler	Objectifs		0	0	1	1
	Résultats		0	0	0	0

Coût de l'action

TOTAL (hors communication et RH)

2015	2016	2017	2018	2019
106.38 €	/	180 €	/	850 €

Sur cette action, le coût associé ne révèle que l'appel à un prestataire externe pour la réalisation des sensibilisations.

Perspectives : Public difficilement accessible, qu'il faut capter lors d'évènements organisés par les établissements, comme le collège Champagnat en mai 2019, qui avait organisé des rencontres avec plusieurs établissements et services publics de L'Arbresle.

C.5. ACTION 5 : Renforcer le Non à la Pub

Contexte :

En 2003, le Ministère de l'Environnement en partenariat avec les associations de protection de l'environnement et de consommateurs, crée un dispositif pour réduire la distribution d'imprimés publicitaires dans les boîtes aux lettres. Ce dispositif est matérialisé par un autocollant "Stop Pub" mis gratuitement à la disposition des particuliers, qui ne souhaitent plus recevoir de publicités non adressées ainsi que les journaux de petites annonces.

En 2009, près de 3,7 millions de tonnes de produits graphiques ont été consommées en France, dont environ 34 % de documents publicitaires et commerciaux distribués ou mis à disposition des particuliers ou des entreprises.

Les imprimés non adressés déposés dans les boîtes aux lettres des ménages ont représenté en 2009 près de 850 000 tonnes (Papiers Graphiques, Données 2009 - réf. 6983, ADEME), soit :

- environ 31 kg par foyer ou 13 kg par habitant,
- environ 1/3 de la quantité totale des déchets de papiers graphiques des ménages,
- environ 3,5 % de la quantité totale des déchets des ménages.

En 2009, des autocollants Stop Pub ont été envoyés avec le guide du tri lors de la mise en place de la collecte sélective en bacs jaunes à 15 000 foyers. L'action s'est réalisée en continu avec une mise à disposition des autocollants en Mairies.

En 2012, une nouvelle série d'autocollants ont été édités avec le logo de la Communauté de Communes à 5000 exemplaires. Les autocollants sont à disposition des usagers dans les 17 mairies, à la Communauté de Communes et dans quelques agences immobilières de L'Arbresle. Il en reste environ 1000 exemplaires en stock à la Communauté de Communes. L'autocollant Stop Pub est distribué également par d'autres acteurs. En mai 2014, l'Espace Info Energie du Rhône a lancé une nouvelle version de l'autocollant Stop Pub disponible à l'agence de Lyon ou lors des permanences.

Objectifs de l'action :

Réduire la production de déchets journaux-magazines et papiers des ménages en allant toucher des personnes encore non sensibilisées. - 13 kg/hab./an pour les particuliers qui apposent l'autocollant Stop Pub.



Indicateurs de suivi :

Libellé de l'indicateur		2015	2016	2017	2018	2019
Taux d'apposition	Objectifs		12%		15%	

	Résultats		29%		28%	
Tonnage évité supplémentaire de papiers-journaux/magazines (par rapport à 2015)	Objectifs		10		30	
	Résultats		24		23	

Coût de l'action (impression)
TOTAL (compris dans coût communication A1)

2015	2016	2017	2018	2019
446,40 €	459,60 €	/	472,80 €	/

Perspectives : Continuer la diffusion en ayant plus de lien avec La Poste.

D. AXE 2 : Réduire les déchets verts des ménages et développer le compostage

D.1. ACTION 6 : Développer le broyage des déchets verts par les particuliers

Contexte :

Les déchets verts en déchèteries occasionnent des volumes importants et un nombre croissant de rotations de bennes. Ces coûts pour la collectivité peuvent être modérés par l'incitation à la prévention et l'utilisation d'une partie des déchets verts chez les usagers. En effet, broyés, les déchets verts peuvent servir de paillage aux pieds des plantes ou dans le jardin potager. Le paillage permet de limiter la prolifération des mauvaises herbes, de garder l'humidité au pied des plantes, de réduire la prolifération des maladies... le broyat peut également être utilisé dans les composteurs pour rééquilibrer un produit trop humide.

En 2014, ce sont 67 Kg/hab./an de déchets verts qui sont réceptionnés en déchèteries, soit 10% de plus que la moyenne de la région Rhône-Alpes. Les déchets verts représentent 28 % des apports en déchèteries.

Objectif de l'action :

Cette action interviendrait en second lieu, après la mise en place par les services techniques municipaux du broyage de leurs propres déchets verts (cf. Axe4-A16) afin de pouvoir communiquer auprès des particuliers (valoriser les résultats), maîtriser les techniques et le matériel.

Sur la base de la définition des besoins des particuliers (enquête à mener début 2017), des solutions collectives pour le broyage des déchets seront proposés aux particuliers afin de réduire la quantité de déchets verts collectée en déchèterie (achat mutualisé de broyeurs, location du broyeur des services techniques, ...).



Cette action renforcera l'action sur le compostage (Axe2 - A7 et A8), mais également sur la communication prévue sur le "jardiner autrement" (Axe1 - A1 et A2).

Indicateurs de suivi :

Libellé de l'indicateur		2015	2016	2017	2018	2019
Nb de dossier de demandes d'aide à l'achat de broyeur à végétaux déposés	Objectifs				25	50
	Résultats				113	134
Nb de dossier de demandes d'aide à la location de broyeur à végétaux déposés	Objectifs				25	50
	Résultats				1	5

Mon jardin ?



Un lieu de PLAISIR



Un coin de NATURE



Un espace PERSONNALISÉ



Un morceau de TERRITOIRE



Un cocon SECRET



Un terrain de PRODUCTION



La haie de thuya, cyprès ou laurier



peu chère à l'achat



des déchets **difficilement** compostables



des arbres de plus de 10 m à maturité



des plantes **toxiques** pour les humains et les animaux



des **taillles importantes** et des dépôts fréquents en déchèterie



des **maladies** qui se transmettent très vite



DES IDÉES
pour mon jardin

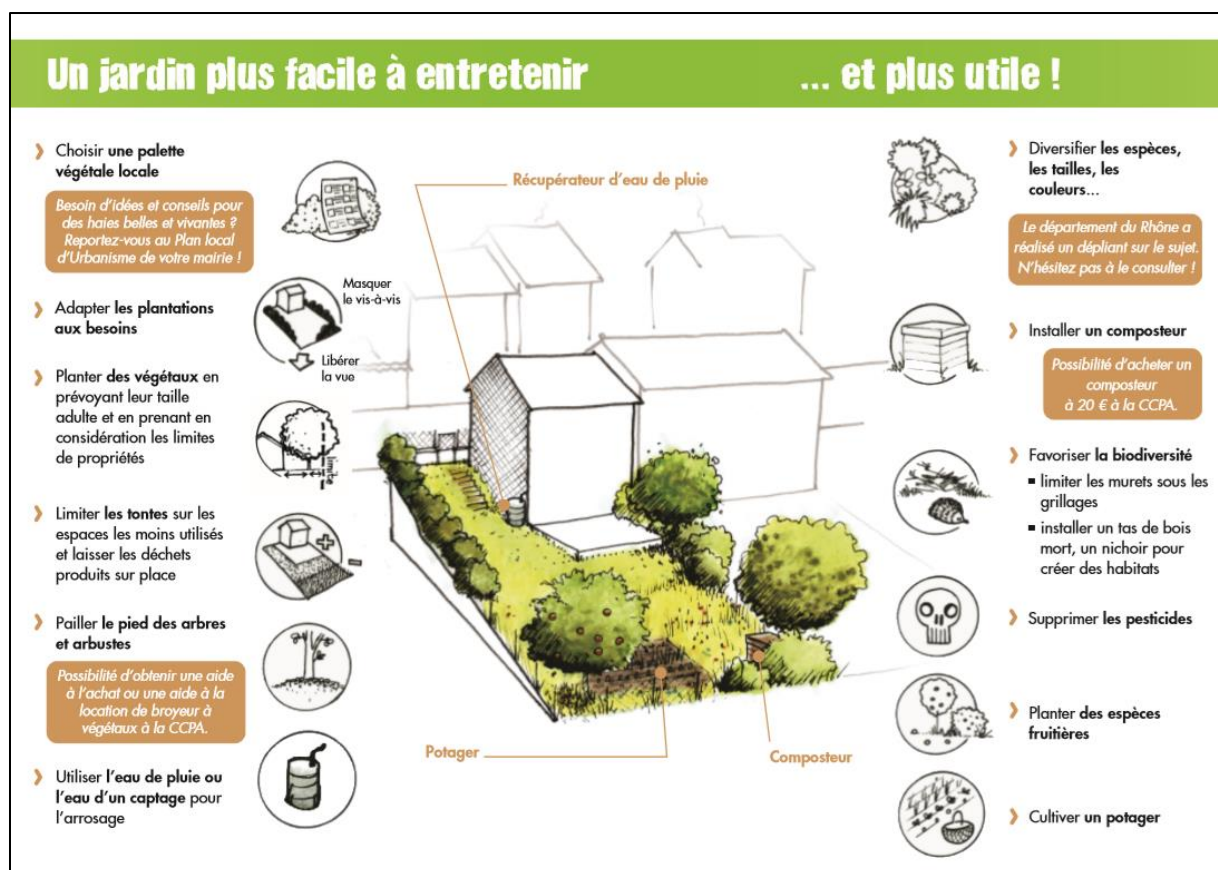




Faire les bons choix pour l'aménagement et la gestion de vos espaces extérieurs

> Plus d'informations :
Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle
04.74.01.68.90 / ccpa@paysdelarbresle.fr

www.paysdelarbresle.fr



Coût de l'action

TOTAL (hors communication et RH)

2015	2016	2017	2018	2019
/	1 860 €	2 880 €	24 884,30 €	30 873,64 €

2016 : flyer réduction des déchets verts

2017 : animation broyage de déchets verts

2018 et 2019 : action aide à l'achat ou à la location d'un broyeur

Perspectives :

La quantité de déchets verts a continué d'augmenter au cours du programme en passant de 67 kg/hab/an en 2014 à 82 kg en 2019. Le nouveau programme doit définir une action plus ambitieuse et efficace pour diminuer les quantités apportées en déchèteries. Trouver un autre fonctionnement pour le broyage des déchets verts des particuliers (opération de broyage par commune, en déchèteries...), complémentaire à l'aide à l'achat.

L'opération d'aide à l'achat ou à la location de broyeurs a été très largement plébiscité mais cela représente un coût important pour un impact minime en termes de nombre de foyers concernés (247). Il faut donc repenser le format de l'aide et de l'action.

D.2. ACTION 7 : Développer le compostage individuel

Contexte :

Les déchets fermentescibles (déchets organiques de cuisine et déchets verts) représentent un gisement très important des ordures ménagères (1/3) et la promotion du compostage est une alternative à la collecte et au transport des déchets sur des sites éloignés des solutions de collecte et de traitement. La valorisation organique constitue un axe majeur de la politique de gestion des déchets permettant de réduire le tonnage des déchets des habitants collectés avec les ordures ménagères (déchets alimentaires) ou en déchèteries (déchets verts).



La promotion du compostage domestique a fait l'objet d'actions en 2011 et 2012. Les usagers pouvaient se faire rembourser 25 € sur présentation de leur facture d'achat d'un composteur (via les communes). Des réunions publiques ont été organisées sur 4 communes (Bessenay, L'Arbresle, Lentilly et Bully) afin d'informer sur le compostage. Ce programme a rencontré peu d'engouement par les particuliers. L'objectif était de financer 1 000 composteurs et seulement 200 personnes ont sollicité une demande de financement dans le cadre de ce dispositif (soit 20% de l'objectif). Le territoire est pourtant composé principalement d'habitat individuel, où le compostage individuel peut facilement s'adapter. Le mode de distribution des composteurs semble impacté le faible résultat escompté.

La Communauté de Communes a conçu et diffusé un guide du compostage (20 000 exemplaires imprimés) permettant d'expliquer les recettes du compostage. Il a été diffusé à tous les foyers du territoire en 2011 puis réimprimé.

Enfin, en 2014, ce sont 67 Kg/hab./an de déchets verts qui sont réceptionnés en déchèteries, soit 10% de plus que la moyenne de la région Rhône-Alpes. Les déchets verts représentent 28 % des apports en déchèteries.

On peut noter que des actions sur le compostage sont également menées auprès des établissements scolaires et des entreprises (cf. actions concernées) qui le demandent. La CCPA fournit des composteurs à ceux qui le souhaitent et assurent un suivi (appels dans l'année, conseils techniques si besoin).

Objectifs de l'action :

L'objectif poursuivi par la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle est de renforcer la promotion du compostage auprès du grand public pour que ce geste devienne un geste spontané pour les usagers et ainsi observer une diminution du flux d'OMR (potentiel de réduction : 40 kg/an/foyers impliqués) :

- par de la communication
- la réalisation d'ateliers de compostage (cf. action Axe1-A2)
- la distribution de composteurs et la formation des nouveaux foyers équipés

La CCPA pourra se reposer sur les associations (notamment l'Arbre à Compost) pour créer un réseau d'échange entre particuliers et notamment la formation de maîtres composteurs.

Indicateurs de suivi :

Libellé de l'indicateur		2015	2016	2017	2018	2019
Nb de composteurs distribués aux particuliers	Objectifs		500	750	1000	1000
	Résultats		820	458	443	448
Nb de composteurs distribués aux entreprises et étab. scolaires	Objectifs	8	9	10	10	10
	Résultats	26	20	4	11	6
Couverture de la population	Objectifs					70 % habitat pavillonnaire réalise du compostage
	Résultats					15%
Tonnage évité	Objectifs					450
	Résultats					96,5

Coût de l'action

TOTAL (hors communication et RH)

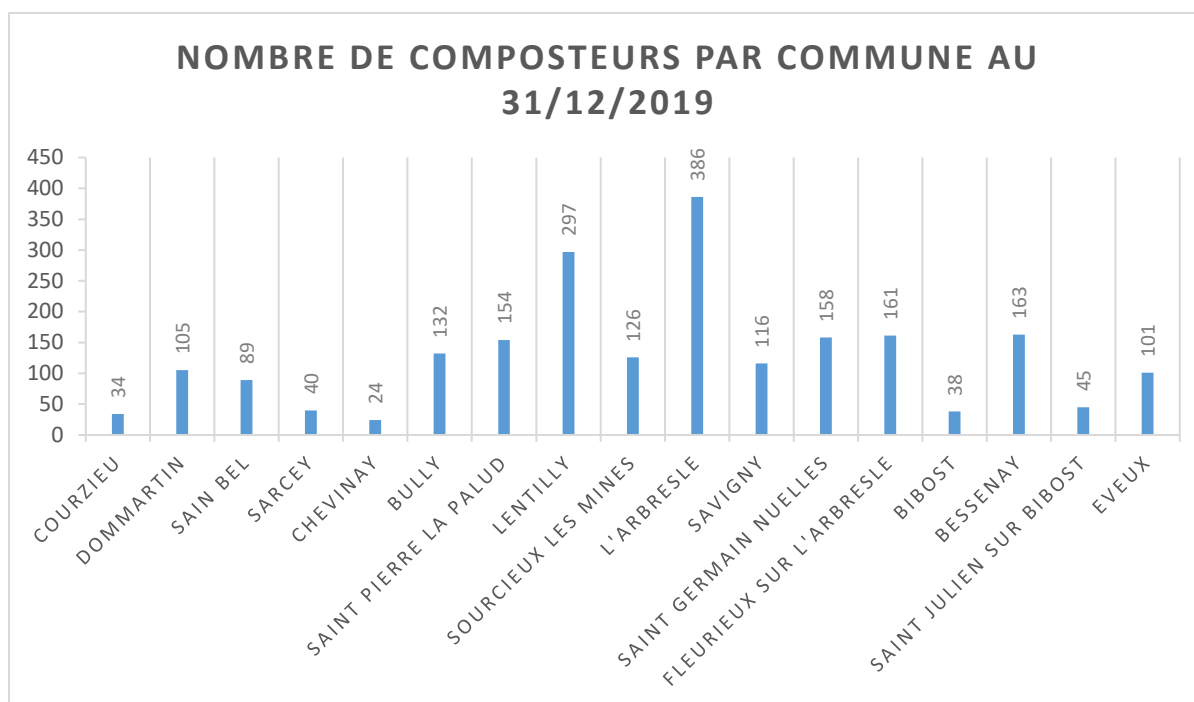
2015	2016	2017	2018	2019
3089,06 €	41 602,24 €	28 346,88 €	19 648,25 €	28 492,20 €

2015 : publication du marché de fourniture de composteurs + achat composteur professionnel.
A partir de 2016 : marché avec EMERAUD ID.

Depuis 2016, la Communauté de Communes a lancé une campagne de promotion du compostage avec la distribution de composteurs à 20€ pour les particuliers (incluant un bio-seau). Les particuliers peuvent avoir jusqu'à 2 composteurs par foyer. Au 31/12/2019, **2 169** composteurs ont été distribués pour 1647 foyers équipés. Les habitants ont été sensibilisés sur les déchets acceptés dans les composteurs.

Quelques éléments suite à l'enquête réalisé pour ce bilan :

- 70% des répondants pratiquent le compostage ;
- 95% le font via un composteur individuel ;
- 57% l'ont eu via la CCPA ;
- 80% de connaissant pas le site de compostage partagé le plus proche de chez eux ;
- 24% ne compostent pas car ils n'ont pas la place.



Perspectives de l'action :

La promotion du compostage individuel est le noyau central des actions de prévention des déchets. Cette action doit être maintenue au même niveau en continuant de communiquer pour la faire connaître. Il est nécessaire de suivre les usagers dotés d'un composteur pour s'assurer qu'ils continuent à pratiquer le compostage et qu'ils arrivent à aboutir à un compost de qualité pour leur jardin.

D.3. ACTION 8 : Développer le compostage collectif

Contexte :

Chaque habitant produit de 20 à 60 kg par an de déchets organiques.

En 2011, l'INSEE recense 3 782 appartements, soit 25% de l'habitat. L'Arbresle compte 50% d'habitat collectif.

Le compostage collectif en pieds d'immeubles a été développé depuis 2011 par l'association l'Arbre à Compost à L'Arbresle (une dizaine d'adhérents). Les composteurs sont fabriqués à partir de palettes récupérées chez des professionnels. L'association gère actuellement 2 sites sur :

- la MJC : site le plus important et le plus utilisé
- l'impasse des mûres : petit composteur d'apport

La CCPA en partenariat avec l'association, a développé depuis 14 sites de compostages collectifs.

Objectifs de l'action :

Permettre à la population ne disposant pas de jardins de pouvoir réduire leurs déchets organiques dans leurs ordures ménagères.

Outre les impacts quantitatifs, les répercussions humaines et sociales de cette action sont aujourd'hui bien reconnues.

Indicateurs de suivi :

Libellé de l'indicateur		2015	2016	2017	2018	2019
Réunion réalisée	Objectifs	oui				
	Résultats	oui				
Concours abouti	Objectifs		oui			
	Résultats		oui			
Nb de points de compostage collectif supplémentaires par rapport à 2014	Objectifs	2	3	5	10	15
	Résultats	2	2	6	11	14

Coût de l'action

TOTAL (hors communication et RH)

2015	2016	2017	2018	2019
/	1 689,06 €	/	/	1 220 €

Concours : Atelier de la Giraudière et Lycée Barthélemy Thimonier (paiement des composteurs en 2016)

2016 : formation guide composteur pour les référents des sites de compostages partagés.

2019 : convention avec l'association des jardins partagés L'Arbre aux Ailes pour la réalisation d'un site de maturation collectif pour les sites de compostages partagés de L'Arbresle et Sain Bel.

Afin de lancer une dynamique au niveau de la mise en place et du développement de site de compostage partagé, un concours a été organisé sur l'année scolaire 2015-2016, entre deux professionnels du territoire, les ateliers de la Giraudière et le Lycée Barthélemy Thimonier. L'objectif du concours est la réalisation d'un composteur collectif fonctionnel s'intégrant bien dans le paysage.

Accompagné par la Communauté de Communes et L'Arbre à Compost sur les attentes vis-à-vis des composteurs, les deux établissements ont livré chacun un composteur collectif, lesquels sont toujours utilisés aujourd'hui, l'un sur le site de la MJC de L'Arbresle et l'autre sur celui Place des Tilleuls à Courzieu.

Aujourd'hui ce sont **14 sites de compostages partagés qui sont opérationnels**, répartis comme suit :

- L'Arbresle : 7
- Fleurieux sur L'Arbresle : 1
- Sain Bel : 1
- Courzieu : 2
- Sourcieux les Mines : 1
- Bibost : 1
- Savigny : 1

La Communauté de Communes propose toujours gratuitement la mise à disposition de composteurs pour les sites privés en gestion autonome. 38 sites différents sont opérationnels dans les écoles, établissements de santé, restaurants, jardins partagés... (51 composteurs au total).

Site de maturation jardin L'Arbres aux Ailes en juin 2019.



Afin de gérer des sites saturés sur L'Arbresle et Sain Bel, en association avec L'Arbre aux Ailes et L'Arbre à Compost, un site de maturation collectif s'est créé au niveau des jardins partagés (quartier des Mollières, L'Arbresle).



Perspectives :

Un travail d'accompagnement et de sensibilisation à mener auprès des 10 communes qui ne possèdent pas de composteurs collectifs pour que chaque commune du Pays de l'Arbresle soit au moins dotée d'un composteur partagé sur le domaine public accessible à tous les usagers.

Après une différence entre les modèles professionnels et particulier, le choix a été fait de n'utiliser qu'un seul modèle, celui d'Emeraud ID.

D.4. ACTION 9 : Mener des opérations témoins « poules »

Contexte :

Chaque habitant produit de 20 à 60 kg par an de déchets organiques.
Les familles sont faciles à motiver sur ce moyen efficace de réduire les déchets organiques.
Le contexte péri-urbain, rural du Pays de l'Arbresle s'y prête bien. En 2011, l'INSEE recense 11 461 maisons, soit 75% de l'habitat.

Objectifs de l'action :

Nourrir des poules avec les déchets alimentaires, c'est une opération gagnant-gagnant pour tous :

- de bons œufs naturels et des animaux auxquels tout le monde s'attache,
- moins de déchets organiques à collecter (déchets riches en eau donc lourds) pour la collectivité.

L'action vise à montrer aux habitants par l'expérience de 20 foyers témoins en 2017 puis 30 en 2019, un autre moyen que le compostage pour réduire leurs déchets.

Indicateurs de suivi :

Libellé de l'indicateur		2015	2016	2017	2018	2019
Nb de foyers témoins	Objectifs			20	(poursuite des 20 foyers sensibilisés)	30
	Résultats			0		0
Tonnage de déchets donné aux poules	Objectifs			2	2	5
	Résultats			0		0

Il n'y a pas eu de foyer témoins mis en place, mais la réalisation d'une réunion d'information sur le sujet avec les acteurs ayant testé cette solution durant la SERD 2017.

Coût de l'action

TOTAL (hors communication et RH)

2015	2016	2017	2018	2019
187.54 €	/	/	/	/

2015 : soutien à une opération poules de la Commune de Chevinay

Perspectives de l'action :

Le CODEC a repris cette idée de développer une opération poule sur 2020/2022.

E. AXE 3 : Agir contre le gaspillage alimentaire

E.1. ACTION 10 : Agir contre le gaspillage alimentaire auprès des ménages

Contexte :

Fruits, yaourts, viandes, fromages, œufs, pains, légumes, pâtisseries ... tout y passe ! En moyenne, les Français jettent 20 kg de déchets alimentaires chaque année, dont 7 kg de produits non consommés encore emballés.

Pour la CCPA, le volume moyen ainsi jeté aux ordures ménagères est de 750 tonnes par an.

Une famille (4 personnes) jette l'équivalent de 400 euros de nourriture à la poubelle chaque année.

La résolution du Parlement Européen du 19 janvier 2012 prévoit de réduire de 50 % le gaspillage alimentaire d'ici à 2025. Réduire le gaspillage alimentaire, c'est entre autres :

- réduire les émissions de GES : l'alimentation représente 30% des émissions de GES (1er poste d'émission) ;
- réduire le gaspillage de ressources naturelles (25 à 30 % des productions agricoles finissent à la poubelle).

Objectifs de l'action :

L'objectif de l'action est de réduire les quantités de déchets alimentaires dans les ordures ménagères en sensibilisant les ménages.

Pour les sensibiliser, il est prévu d'agir en 3 temps : quizz pour susciter des questionnements, opération de type "familles témoins" pour démontrer, le développement d'échanges entre les particuliers.

Cette action est également renforcée par les actions de sensibilisation prévu dans l'Axe1-A2, l'Axe3-A12 et l'Axe3-A13.

Indicateurs de suivi :

Libellé de l'indicateur		2015	2016	2017	2018	2019
Nb de familles témoins	Objectifs			Opération poules	34	Opération poules
	Résultats				35	
Mode d'échange de recettes	Objectifs				Mis en place	
	Résultats				OUI	

Opération familles témoins, accompagné par l'association HESPUL.

Moins de déchets et plus de gain économique, santé, lien social, convivialité,... Venez le découvrir gratuitement en participant au Défi Zéro Gaspi !

Visites de
sites

Ateliers
pratiques



Conseils



Rencontres

Inscrivez-vous avant le 19 janvier 2018 en remplissant le
formulaire disponible sur www.paysdelarbresle.fr



Communiqué de Presse
À Lyon, le 29 mai 2018

Le défi "Zéro Gaspi", c'est fini !

Le défi zéro gaspi, action de sensibilisation au gaspillage alimentaire sur la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA), se clôturera samedi 2 juin de 10h à 12h30 à la salle de l'Amandier à Sourcieux-les-Mines. L'occasion pour les familles participantes de faire le bilan et de partager un repas... zéro déchet !

Le défi, kézako ?

Depuis le 2 février, une trentaine de familles suit le programme "défi zéro gaspi" lancé par la CCPA dans le cadre du Programme Local de réduction des Déchets. Pendant 4 mois, elles ont pesé quotidiennement leurs poubelles : 1 mois "témoin" sans rien changer à leurs habitudes puis 3 mois en appliquant de nouveaux écogestes. L'association Hespul qui anime ce défi, a accompagné les participants sur la mise en place d'ateliers autogérés et de rencontres ponctuelles. Chacun a pu par exemple échanger sur ses bonnes pratiques, trouver de nouvelles adresses pour les produits en vrac, apprendre à gérer un compost ou faire ses produits d'entretien. Au total, se sont 19 rencontres qui ont permis aux familles d'avancer sur le chemin du "zéro déchet". La dernière étape du défi, celle du bilan et de la célébration aura lieu samedi prochain.

Programme de la rencontre :

10h : accueil des participants
10h30 – 11h30 : bilan en chiffres puis réflexion en sous-groupe sur « que puis-je faire à mon niveau pour faire adopter le "zéro gaspi" à mon entourage ? »
11h30 – 12h30 : Kermesse "zéro gaspi" en famille
12h30 : repas partagé

Un bilan très positif !

- 34 familles inscrites, **28 familles sont allées jusqu'au bout**
- En moyenne, **-30 % de réduction de déchets** de la poubelle grise : passage de 51kg/personne/an à 40kg/personne/an (la moyenne nationale est à 150kg/personne/an)
- **19 rencontres** : 4 rencontres (lancement du défi, lancement des écogestes, "apéro bons plans" et clôture du défi) pour toutes les familles, 2 visites (usine de tri et station d'épuration), 12 ateliers autogérés par les participants et la tenue du stand au marché de l'environnement de la CCPA.
- 36 personnes inscrites sur le groupe facebook "défi 0 gaspi 2018" et 63 posts sur ce groupe depuis le 2 février

Lors des différentes animations et sensibilisations menées par la CCPA, nous distribuons également un guide « anit-gaspi » réalisé par le SYTRAIVAL.

Coût de l'action

TOTAL (hors communication et RH)

2015	2016	2017	2018	2019
/	/	/	12 992,80 €	/

Perspectives de l'action :

Renouvellement de l'action, une fois sur la durée du programme.

E.2. ACTION 11: Agir contre le gaspillage alimentaire de la restauration collective et l'inciter à autogérer ses déchets fermentescibles

Contexte :

Le gaspillage alimentaire dans la restauration collective représente de gros enjeux en termes de poids :

- 180 à 200 g par repas en collèges et lycées ;
- 110 à 130 g par repas en école primaire ;
- 264 g par repas en établissement de soins.

Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective, c'est entre autres :

- donner du sens au travail des équipes de cuisine (moins de gaspillage) ;
- sensibiliser les convives qui répercuteront les nouvelles habitudes chez eux ;
- réduire le montant de la redevance spéciale
- la possibilité d'utiliser les économies réalisées (sur l'approvisionnement et les coûts d'élimination) sur la recherche de denrées bio ou locales ;
- réduire les émissions de GES : l'alimentation représente 30% des émissions de GES (1er poste d'émission).

Au niveau national, l'année 2013 a été marquée par le lancement du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Ce pacte répond à l'objectif ambitieux que s'est fixé le gouvernement français : diminuer par deux le gaspillage alimentaire d'ici à 2025.

Sur le territoire, il existe :

- 38 restaurants scolaires (écoles, collèges, lycées),
- 16 sites de restauration collective (maison de retraite, établissements de santé, entreprises).

Selon une étude sur l'alimentation biologique menée sur le territoire, la restauration collective de ces établissements représenterait 1 280 000 repas servis chaque année dont 30% dans les centres médico-sociaux. La quantité gâchée est évaluée d'après les moyennes nationales disponibles en tonnes par an.

Sur le territoire, le lycée Germaine Tillion a organisé une action lors de la dernière journée de lutte contre le gaspillage alimentaire (2014). Le gaspillage de pain au restaurant scolaire a été exposé dans le hall afin d'interpeller les lycéens. Les déchets de pain sont pesés tous les jours. L'équipe de cuisine du lycée est très sensibilisée et souhaiterait aller plus loin dans la démarche.

Objectifs de l'action :

L'action vise à réduire la production des déchets alimentaires de la restauration collective :

- en luttant contre le gaspillage alimentaire avec la restauration collective :
 - limitation des pertes lors de la préparation des aliments ;
 - limitation du gaspillage des convives, clients ;
- en favorisant le don de denrées alimentaires aux associations d'aide alimentaire ;
- en faisant en sorte que les biodéchets soient valorisés sur le site même de l'établissement.

L'objectif au travers de l'accompagnement de 2 à 4 établissements et de la réalisation de réunions d'échanges est d'aboutir à l'horizon 2019 à 100% des établissements scolaires et 25 % des centres médico-sociaux engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Cette action sera également renforcée par le travail mené sur l'éco-exemplarité des communes (Axe4-A15 et Axe4-A17) qui pourront ainsi échanger, se réunir sur la problématique de la restauration des écoles (travail sur les cahiers des charges, sur les pratiques, ...)

Indicateurs de suivi :

Libellé de l'indicateur		2015	2016	2017	2018	2019
Nb d'établissements accompagnés	Objectifs	5		5		
	Résultats	5		5		/
Nb d'établissements ayant engagés une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire	Objectifs	au moins 4		8	25	37
	Résultats	5	5	10	10	/
Tonnage évité	Objectifs					80
	Résultats					/

Coût de l'action

TOTAL (hors communication et RH)

2015	2016	2017	2018	2019
/	26 370 €	26 370 €	/	/

Accompagnement par le BE Verdicté entre 2015 et 2017

L'association Graine d'Ecologie a organisé en 2019 une réunion d'échange « cantines en transition » à destination de la restauration collective du territoire.

Perspectives de l'action :

Animation d'un réseau de cantines autour de différents thèmes : alimentation locale, gaspillage alimentaire, ...

Etude de création d'une cuisine centrale locale en lien avec approvisionnement local.

E.3. ACTION 12 : Agir contre le gaspillage alimentaire en travaillant avec les grandes surfaces

Contexte :

Les pertes et gaspillages moyens enregistrés sont de 197 t/établissement/an du type hyper ou supermarchés (plus de 400 m²). Ces pertes sont liées à une mauvaise gestion de l'équilibre entre stock important et demande, au souhait de pouvoir proposer un choix très large de produits, aux standings marketing (calibre, esthétique), au retrait des produits alimentaires des rayons à une DLC - 3 jours et au retrait des produits non conformes commercialement (étiquetage erroné), au comportement du client (fluctuation des achats en fonction d'événements externes tels que la météo), les manipulations excessives des denrées.

D'un autre côté, le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire augmente chaque année. Les personnes en précarité vont restreindre le poste "alimentation" avec tous les problèmes de santé que cela occasionne.

Sur le territoire, deux acteurs de l'action sociale ont été identifiés. Le Restaurant du Cœur et Le Chaudron du Cœur collectent des dons alimentaires et les redistribuent aux personnes dans le besoin sur L'Arbresle. Les produits sont souvent proches de la limite de consommation. Ils sont donnés essentiellement par les grandes surfaces et les boulangeries du secteur.

Le don alimentaire, en plus d'une meilleure adaptation de la production, permet pour les donateurs de :

- s'engager dans une démarche solidaire ;
- participer au développement du territoire ;
- réduire les coûts liés à la collecte et au traitement de ses déchets ;
- de bénéficier d'une réduction d'impôts ;
- donner du sens au travail de l'équipe ;
- communiquer et valoriser son image.

Objectifs de l'action :

L'objectif de l'action est de réduire les pertes des denrées alimentaires :

- d'un côté en favorisant le don des denrées alimentaires non vendues par les magasins aux associations d'aide alimentaire ;
- de l'autre en sensibilisant les consommateurs sur le lieu de l'achat.

Cette action qui vise à favoriser le don rejoint également l'action Axe3-A13, qui prévoit une action de lutte contre le gaspillage alimentaire en travaillant avec les producteurs locaux qui observent des pertes.

La sensibilisation du public portera sur :

- DLC/DLUO
- Aspect des fruits et des légumes
- Productions locales

La forme sera à définir avec les super et hyper-marchés volontaires : stands à l'entrée, sélection de produits "pauvre en déchets », animation d'un stand cuisine, présence de producteurs locaux, conseils individualisés pour éviter le gaspillage, ...

Indicateurs de suivi :

Libellé de l'indicateur		2015	2016	2017	2018	2019
Tonnage collecté et distribué par les associations	Objectifs		Tonnage état initial	Augmentation du tonnage chaque année		
	Résultats			0,7	/	/
Nb de magasins participants à la sensibilisation du public	Objectifs	1	1	2	2	2
	Résultats			/	/	/
Nb de personnes touchées par la sensibilisation	Objectifs	50	50	200	200	200
	Résultats			/	/	/

Action faiblement réalisée.

Coût de l'action

TOTAL (hors communication et RH)

2015	2016	2017	2018	2019
/	/	/	/	/

Action/animation avec HESPUL ou le SYTRAVAIL sur « caddie malin » mais sur base de volontariat avec les supermarchés....

Perspectives de l'action :

Application « To Good To Go »

E.4. ACTION 13 : Agir contre le gaspillage alimentaire en travaillant avec les producteurs locaux

Contexte :

On estime aujourd'hui les pertes de denrées à 15 à 35 % au niveau de l'agriculture et de 10 à 15 % lors de la fabrication et du transport. Les pertes dans les champs et vergers peuvent être dues à la météo, aux maladies, mais aussi à une standardisation poussée des produits. La lutte contre le gaspillage alimentaire au niveau des producteurs locaux peut être réalisée par plusieurs actions. Ici, les actions retenues sont un travail sur la vente directe de la production aux consommateurs, la transformation de fruits et légumes sortant des possibilités de vente, le don aux associations d'aide alimentaire.

Sur le territoire, une marque collective " Le Lyonnais Monts et Coteaux" a pour objectif de promouvoir les produits et services du territoire du Lyonnais pour une consommation en "circuits courts". 140 structures y adhèrent dont environ une quinzaine du territoire. Cette marque est en train de se restructurer pour avoir plus de visibilité et valoriser des produits de proximité et de qualité. La Communauté de Communes est partie prenante dans ce projet. Le territoire dispose aussi de points de vente collectifs comme La Barotte à Bully et la Ronde Paysanne à Bessenay. Ces points de vente distribuent en direct des produits agricoles de proximité.

Il existe aussi sur le territoire une AMAP (Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne) à L'Arbresle qui distribue toutes les semaines des paniers de légumes, viande, jus, fromages, pains, fruits à ces adhérents.

La Fédération Cap à l'Ouest par l'intermédiaire de l'Union commerçante de L'Arbresle met en avant le commerce et les artisans locaux. Elle propose par exemple des chèques cadeaux utilisables dans les commerces locaux.

Enfin, les producteurs locaux réalisent pour certains la vente directe.

Objectifs de l'action :

L'objectif de cette action est de réduire les excédents de production et améliorer la vente des produits locaux.

Cette action est en lien avec l'action "D10,1 " de l'agenda 21 (Mise en place d'une politique agricole).

Indicateurs de suivi :

Libellé de l'indicateur		2015	2016	2017	2018	2019
nb de réunions de sensibilisation	Objectifs			3	3	
	Résultats			3	3	
état des lieux sur la vente directe	Objectifs			Réalisé		
	Résultats			CMA		
tonnage de produits transformés	Objectifs					Etat zéro
	Résultats					

Accompagnement de la CCPA : ateliers de découpe transformation sur le territoire (viande bovine, pouletterie, confiture, miel...). Un atelier de conserverie est en cours de projet à Saint Germain Nuelles.

La CMA pourrait avoir des données sur l'évolution sur le territoire de la vente directe.

Coût de l'action

TOTAL (hors communication et RH)

2015	2016	2017	2018	2019
/	/	/	/	/

Perspectives de l'action :

CODEC

Définir des indicateurs de suivi sur des paramètres que l'on maîtrise.

Projet méthaniseur : quasiment que du lisier + déchets alimentaire (quel approvisionnement, où et quelle quantité ?).

F. AXE 4 : Etre exemplaire

F.1. ACTION 14 : Mise en œuvre de l'éco-exemplarité de la Communauté de Communes et de ses 17 communes

Contexte :

Pour entraîner l'adhésion des différents acteurs du territoire à la réduction des déchets, il est essentiel que les communes du territoire et la CCPA soient exemplaires en la matière. A cette fin elles doivent mettre en œuvre des plans d'actions significatifs au sein de de leurs propres services et des établissements dont elles ont la responsabilité. Mieux acheter, mieux utiliser, moins jeter sont les mots clés pour une démarche exemplaire.

La Communauté de Communes a engagé des actions comme :

- la dématérialisation de tous les envois :

- aux élus (convocation, compte-rendu des bureaux, des commissions et Conseil communautaires...). Une vingtaine de rapports sont encore imprimés recto/verso lors du Conseil Communautaire pour les élus qui en ont besoin ;

- à la préfecture (délibération, arrêté, contrat de travail,) ;

- la comptabilité est en cours de dématérialisation. Les factures sont transmises par voie dématérialisée à la trésorerie depuis fin 2013. Les bordereaux de mandats sont encore imprimés mais leurs impressions devraient s'arrêter début 2015 ;
- la distribution d'une tasse réutilisable à chaque agent (en 2013) pour réduire la consommation de gobelet jetable. Ils sont néanmoins utilisés par les visiteurs et quelques agents. Deux fontaines à eau sont également présentes au siège avec des gobelets jetables à disposition ;
- lors des réceptions avec buffet, les boissons sont majoritairement servies dans des verres. L'eau du robinet n'est pas mise en valeur. L'achat d'eau en bouteilles est encore privilégié ;
- sur les impressions papier, il n'existe pas d'actions particulières pour les réduire exceptée l'impression sur copieur collectif, le paramétrage des postes en recto/verso et noir et blanc ;
- les achats de papier sont passés via un marché commun avec les 17 communes. Le papier est labellisé issu de forêts gérées durablement. Pour ces publications, la Communauté de Communes privilégie les imprimeurs labellisés "Imprim'vert". On note une augmentation importante (+58 %) de la consommation de papier par agent ces cinq dernières années. Ces deux dernières années la consommation se stabilise à 63 kg de papier par agent par an. Cette consommation est importante mais inférieure à la moyenne nationale (données ADEME 2005) de 80 kg par agent.

La Communauté de Communes n'est pas équipée d'un composteur pour les déchets alimentaires des repas de midi. Le composteur pourrait accueillir également les déchets d'épluchures domestiques des agents volontaires. Un collecteur de piles est en place.

Les 17 communes mènent aussi directement des actions d'exemplarité qui ne sont pas toutes inventoriées. L'action "zéro phyto" est menée à différents niveaux par plusieurs d'entre elles.

Objectifs de l'action :

Il existe une réelle volonté des 17 communes et de la CCPA de poursuivre ou engager une démarche d'exemplarité. Afin de mettre en œuvre cette exemplarité, la CCPA aura pour rôle de fédérer et d'animer la démarche avec les 17 communes.

Indicateurs de suivi :

Libellé de l'indicateur		2015	2016	2017	2018	2019
Nb de réunions annuelles CCPA-référents	Objectifs	2	3	2	2	2
	Résultats	0	0	20	0	0
Nb d'agents sensibilisés	Objectifs					100%
	Résultats					/
Réduction de la consommation de papiers	Objectifs		Etat zéro	10%	15%	30%
	Résultats			0	0	0

Réalisation de 18 petites réunions par service ou individuelle au sein de la CCPA / SYRIBT / SIABA afin de réfléchir à des actions éco-exemplaires à instaurer en interne.

Cela s'est traduite concrètement par la réalisation et la signature de charte d'éco-exemplarité par l'ensemble des communes de la CCPA.

2 axes sont obligatoires car réglementaire, le reste est laissé à la libre appréciation des communes.

Ci-dessous, celle de la CCPA :

Dans le cadre du Programme Local de Réduction des Déchets 2015-2019 planifié par la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle, les acteurs du territoire se sont engagés à réduire de 7% les déchets produits d'ici 2019. Afin d'atteindre cet objectif, les administrations sont invitées à signer une charte de pratiques éco-exemplaires à appliquer au quotidien afin de participer à l'effort collectif. Ainsi, la collectivité s'engage à réaliser au minimum 7 pratiques ci-dessous (dont 2 obligatoires X).

	Pratiques	Choix	Commentaires
Tri, recyclage et compostage des déchets	Appliquer le tri des 5 flux (obligatoire) : papier / carton, métal, plastique, verre, bois sur tous les sites et événements	X	Cadre du décret n°2016-288 du 10 mars 2016 oblige depuis le 1 ^{er} juillet 2016 au tri à la source et à la valorisation de 5 flux de déchets au sein des entreprises et collectivités
	Développer les filières de tri des piles usagées, des instruments d'écritures, cartouches d'encre...		Points de collecte présents sur plusieurs sites : Mairie, école,...
	Installer un composteur pour les déchets organiques des lieux de restauration ou de repos et lutter contre le gaspillage alimentaire	X	
	Réutiliser les déchets verts produits sur le territoire en paillage ou en compostage		
consommation de papier	Réduire les impressions papier	X	
	Dématérialiser les envois administratifs		
Réemploi et réutilisation	Favoriser l'utilisation de vaisselle réutilisable au sein des lieux de travail, mais également au sein des manifestations organisées par l'administration	X	
	Initier des zones de gratuité des objets (boîtes à livres, boîtes à plantes...)		
	Acheter du matériel et des ustensiles de seconde main et donner ceux inutiles	X	Etre en lien avec la ressourcerie par exemple
	Utiliser des produits écolabelisés pour le nettoyage des lieux de travail, du matériel ou des zones publics.		
Achat durable	Favoriser l'approvisionnement de proximité et le soutien aux produits locaux en définissant des caractéristiques comme la fraîcheur, la saisonnalité, la limitation des transports...	X	Ces caractéristiques répondent à des objectifs d'intérêt général reconnus comme légitimes par le code des marchés publics, comme le développement durable ou la qualité des produits.
	Mettre en place des méthodes alternatives de désherbage des zones publiques et proscrire les phytosanitaires (obligatoire)	X	Cadre de la loi 2014-110 du 6 février 2014 visant à interdire l'utilisation des phytosanitaires pour les collectivités au 1 ^{er} janvier 2017. Cf Charte Régionale d'Entretien des espaces Publics animée par le SYRIBT
Communication	Mutualiser ou louer du matériel		
	Informers les usagers / la population de la démarche engagée par l'administration		
	Sensibiliser / former les agents à la prévention, au tri et au recyclage des déchets	X	

Voté en Conseil Communautaire le 08/11/2018

Pour la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

Le Président : Pierre-Jean ZANNETTACCI

12 communes sur 17 ont pour l'instant signée cette charte.

De même, une autre action mise en place, concerne l'accueil des nouveaux agents avec une temps dédié à une sensibilisation aux différents outils présents au sein de la CCPA et à proximité pour réduire les déchets en tant qu'agent mais aussi en tant que citoyen.

Coût de l'action**TOTAL (hors communication et RH)**

2015	2016	2017	2018	2019
/	/	/	/	/

Perspectives de l'action :

Animer et faire vivre les chartes exemplaires signées par les communes en questionnant les communes sur leur application et en les accompagnant.

F.2. ACTION 15 : Développer la pratique du broyage au sein des services techniques

Contexte :

La Communauté de Communes a animé un groupe de travail sur les déchets verts avec les services techniques des communes en 2012-2013. Ce groupe de travail a étudié :

- la mutualisation d'un broyeur de déchets verts ;
- la création d'une plateforme décentralisée de compostage.

Le dernier groupe de travail en décembre 2013 a travaillé sur l'achat d'un broyeur mutualisé pour le Syndicat SYRIBT et les 4 communes suivantes :

- Bully,
- Saint Julien sur Bibost,
- Bessenay,
- Courzieu.

Le modèle du broyeur a été défini. La fin du mandat politique (mars 2014) n'a pas permis de faire aboutir le projet de mutualisation.

Objectifs de l'action :

Réduire la production de déchets verts des services techniques municipaux en développant le broyage et en valorisant ces broyats par leur réutilisation.

Indicateurs de suivi :

Libellé de l'indicateur		2015	2016	2017	2018	2019
Nb de communes réalisant le broyage	Objectifs	5	8	12	17	17
	Résultats	7	10	10	11	
% des déchets verts broyé de chaque commune	Objectifs		50%	60%	80%	100%
	Résultats					
% des broyats utilisés	Objectifs		70%	100%	100%	100%
	Résultats					

Enquête à réaliser

Données sur les pratiques des communes concernant les déchets verts :

- Dépose interdite au sein des déchèteries du Pays de L'Arbresle, directement auprès de la Compostière de l'Ouest Lyonnais ;

Au cours du programme, plusieurs réunions ont eu lieu avec les services techniques. Devant la difficulté de mutualiser des moyens humains ou matériels, les élus se sont positionnés pour développer l'achat ou la location individuel de broyeurs.

Coût de l'action

TOTAL (hors communication et RH)

2015	2016	2017	2018	2019
/	/	/	/	/

Perspectives de l'action :

F.3. ACTION 16 : Diffuser et prêter des outils acquis

Contexte :

Des expositions et d'autres types d'outils (guide, logos, jeux, ...) sont à la disposition des porteurs de projets et des associations pour effectuer des animations auprès de la population. Ils ont été créés par des associations ou des institutions publiques.

Cependant, ces outils sont souvent mal connus et souvent des outils déjà existants sont recréés.

Ces outils touchent tous les sujets sur lesquels la CCPA et ses partenaires souhaitent s'engager.

Objectifs de l'action :

L'objectif de l'action est donc de fournir un catalogue des outils aux meneurs de projets afin de faciliter la mise en œuvre des actions et éviter de refaire ce qui existe d déjà par ailleurs et qui a été éprouvé.

Indicateurs de suivi :

Libellé de l'indicateur		2015	2016	2017	2018	2019
Catalogue des outils	Objectifs	créé	mise à jour au moins une fois par an			
	Résultats					
Nb d'événements avec prêt de vaisselle réutilisable	Objectifs	1	3	5	20	50
	Résultats	21	55	84	103	147

Catalogue non formalisé, mais listing : gobelets, gants, pinces, panneau d'info, gachimetre.

La Communauté de Communes a acheté des gobelets réutilisables. **49 983 gobelets** ont été prêtés au cours de l'année à 147 manifestations. Les gobelets sont lavés par l'ESAT MESSIDOR. Le service est très apprécié par les associations et en constante augmentation.



Coût de l'action

TOTAL (hors communication et RH)

2015	2016	2017	2018	2019
451,35 €	2 528,59 €	2 572,27 €	4 898,18 €	8 109,4 €

Cout gobelets : achat, lavage par MESSIDOR. En 2019, le temps estimé pour le suivi et la gestion du prêt de gobelet est de 1 à 1.5j par semaine pour un agent.

Achat matériels (gachimetre en 2016).

Perspectives de l'action :

Les élus ont décidé l'arrêt du service au 31/12/2020 mais cette mesure ne fait pas l'unanimité auprès des 17 communes et des associations.

Proposition aux communes de leur fournir 500 gobelets pour qu'elles puissent à leur tour fournir ce type de service.

F.4. ACTION 17 : Développer les éco-événements

Contexte :

De nombreuses fêtes et manifestations diverses ont lieu tout au long de l'année. Par leur vocation de rassemblement d'un public important sur un territoire restreint et dans un temps limité, ces événements peuvent générer des effets négatifs sur l'environnement et la salubrité publique. De plus en plus conscient des enjeux écologiques, organisateurs et participants cherchent à diminuer au maximum l'impact environnemental de leurs événements. Les gestes eco-responsables du quotidien doivent trouver leur prolongement hors du domicile, dans le travail mais aussi les loisirs.

Ces moments sont des moments privilégiés où les personnes sont disponibles et prêtes à recevoir des messages.

Parmi les événements recensés sur le territoire :

- les fêtes rurales : kermesses, carnaval, fête de la fraise, fête du foin, fête de la cerise, ...
- les événements sportifs : 4 courses à pieds, randonnées pédestres, randonnées VTT et des tournois sportifs (boules, gymnastique, badminton, basket...)
- les autres événements : la nuit du conte et la fête de la pierre, le salon minier de Saint Pierre la Palud, le salon des vins à Bessenay, le festival des fromages de chèvre à Courzieu, les journées du Patrimoine, le Téléthon

La Communauté de Communes soutient actuellement les événements culturels avec une portée territoriale. 12 associations sont soutenues en 2014. Il n'y a pas d'exigences particulières sur la gestion des déchets de l'événement.

Objectifs de l'action :

L'action a pour objectif principal d'accompagner la mise en œuvre d'éco-manifestations.

Cette action est également renforcée par l'action Axe4-A16, qui prévoit le développement de prêt de vaisselle réutilisable.

Indicateurs de suivi :

Libellé de l'indicateur		2015	2016	2017	2018	2019
-------------------------	--	------	------	------	------	------

Nb d'événements accompagnés	Objectifs	1	2	3		
	Résultats	0	0	4		

Formation aux outils d'animation liés au développement durable par HESPUL en 2019 – 9 participants

Coût de l'action

TOTAL (hors communication et RH)

2015	2016	2017	2018	2019
/	/	/	/	1 100 €

Perspectives de l'action :

G. AXE 5 : Développer le réemploi

G.1. ACTION 18 : Etudier la faisabilité d'un « service » recyclerie et accompagner sa mise en œuvre

Contexte :

Le réemploi des objets, c'est éviter le gaspillage des matières premières et préserver les ressources. Mais c'est aussi, soutenir l'économie sociale et solidaire.

Sur le territoire, il n'existe pas de recyclerie mais on peut noter :

- un nombre conséquent de brocantes, vide-grenier, bourses aux jouets ou aux vêtements ;
- l'utilisation régulière de site web de petites annonces (ex : Leboncoin) ;
- la présence de 22 bornes textile collectant en 2013 139 tonnes soit 3,8 kg par habitant (gisement évalué par l'ADEME à 11kg en 2007) ;
- des brocanteurs professionnels présents ;
- A Sain Bel, il se déroule, deux fois par an, les puces des couturières et loisirs créatifs (en 2014 - 260 entrées).

Des structures limitrophes du territoire viennent pour réceptionner des dons comme Emmaüs (Tarare et Lyon), Notre Dame des Sans Abris et dans une moindre mesure la Recyclerie ETAIS (Chazelles sur Lyon). Il existe également à côté de Villefranche sur Saône (Gleizé) l'association OASIS qui possède un bric à brac et d'autres activités en insertion.

Ces acteurs ou événements participent indirectement à la promotion du réemploi.

Les produits réceptionnés en déchèteries ne font pas l'objet d'un détournement vers le réemploi.

Au niveau du territoire, les quantités de déchets pouvant faire l'objet d'un détournement sont évaluées à 1 000 tonnes en déchèteries.

La Chambre des métiers référence 17 artisans sur le territoire œuvrant dans les métiers de la réparation.

Depuis 2014, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Rhône-Alpes met en avant les professionnels de la réparation avec un label "Répar'acteurs". Sur le territoire, une couturière de L'Arbresle est labellisée.

L'étude nationale de l'ADEME montre que la pratique du don est le premier geste de réemploi pratiqué par les Français (données 2012).

Objectifs de l'action :

L'objectif de cette action est de mener une étude sur faisabilité sur la collecte de déchets au niveau des déchèteries pour être envoyés vers les structures de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) voisines afin de s'adapter au territoire et soutenir l'ESS.

Indicateurs de suivi :

Libellé de l'indicateur		2015	2016	2017	2018	2019
Tonnage collecté par le système de ressourcerie mis en place	Objectifs		75	100	120	150
	Résultats		0	7,1	45,4	56,2

Accompagnement étude.

Ouverture d'un local réemploi à la déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle en mars 2018

Le tonnage indiqué est celui avant le retour en déchèterie.



Après l'étude de faisabilité, la Communauté de Communes a signé une convention de partenariat avec l'association REPA'AR (Ressourcerie du Pays de l'Arbresle). Elle apporte un soutien technique et financier à l'association pour qu'elle puisse s'installer dans les locaux. La boutique a ouvert en mars 2018 au 95 rue Gabriel Péri à L'Arbresle. Sur l'année, 42,5 tonnes d'objets ont été

réemployés par l'association sur 45 T collectés. 378 clients différents vont régulièrement à la Ressourcerie. L'association est agréée atelier chantier d'insertion et embauche des personnes en insertion.

Le Repair Café de la MJC de Fleurieux/Eveux fonctionne toujours tous les samedis matin de 9h30 à 12h. Les 10 bénévoles Repair Acteurs aident les habitants à réparer leurs objets défectueux. En 2019, le Repair Café a réparé 1 492 kg d'objets (en légère baisse par rapport à 2018). Sur l'année 2019, **236 objets** ont été réparés.



Coût de l'action

TOTAL (hors communication et RH)

2015	2016	2017	2018	2019
500 €	1 591,89 €	41 480 €	19 673,36 €	26 997,86 €

2015 : subvention MJC Repair Café

2016 : test local mazoyer pour la ressourcerie

2017 : étude faisabilité + première convention (30 000 € + facturation à la tonne de déchets évités) + subvention Repair Café

2018 : subvention Repair Café + convention Repaar (ouverture de la ressourcerie en mars 2018)

2019 : subvention Repair Café + convention Repaar

Perspectives de l'action :

Renouvellement des conventions avec les associations.

Déménagement de la ressourcerie dans des nouveaux locaux rue Pierre Passemard à L'Arbresle qui doublera leur espace de stockage et de vente. La Ressourcerie dispose d'un bail précaire et la Communauté de Communes devra se positionner sur l'accompagnement dans la recherche d'un bâtiment durable.

G.2. ACTION 19 : Favoriser le don en organisant des bourses au don : « tout à donner, tout à prendre »

Contexte :

Le réemploi des objets, c'est éviter le gaspillage des matières premières et préserver les ressources.

Comme nous l'avons dans l'action Axe5-19, plusieurs événements permettent aux citoyens de vendre les objets qu'ils ne désirent plus (bourses, boncoin, ...). Cependant, il n'existe pas d'événements permettant le troc entre les particuliers.

Objectifs de l'action :

L'objectif de cette action est par la création de zones d'échange et de gratuité donner une seconde vie à des objets qui auraient été jetés.

Indicateurs de suivi :

Libellé de l'indicateur		2015	2016	2017	2018	2019
Nb d'événements ayant une zone d'échange	Objectifs			5	10	15
	Résultats		3	3	1	1

Les communes en organisent de plus en plus.

Coût de l'action

TOTAL (hors communication et RH)

2015	2016	2017	2018	2019
/	/	/	210 €	/

2018 : animation boîte à partage par le réseau des boîtes à partage.

Perspectives de l'action :

A renouveler dans les cadres des animations menées dans l'année (semaines de l'environnement, SERD...).

H. AXE 6 : Evaluer et saisir les opportunités

H.1. ACTION 20 : Suivre les résultats du programme et les communiquer

Contexte :

La CCPA ayant des objectifs ambitieux et ayant un rôle de fédérateur et d'animateur, elle doit veiller à la bonne réalisation du programme local de prévention et à la communication des résultats à ses adhérents.

Objectifs de l'action :

L'objectif poursuivi par la CCPA est de suivre l'efficacité de son programme de réduction des déchets et de pouvoir adapter les moyens à mettre en œuvre. Ce suivi doit permettre de :

- conserver la dynamique de démarche participative entre la CCPA et les communes et l'implication de tous ;
- suivre les indicateurs du programme et les partager ;
- communiquer auprès du grand public ;
- être attentif aux opportunités locales.

Indicateurs de suivi :

Libellé de l'indicateur		2015	2016	2017	2018	2019
Nb de réunions par an	Objectifs	1	1	1	1	1
	Résultats	1	1	0	1	1
Nb de bilan par an	Objectifs	1	1	1	1	1
	Résultats	0	1	1	1	1

Coût de l'action

TOTAL (hors communication et RH)

2015	2016	2017	2018	2019
/	/	/	/	/

Perspectives de l'action :

A continuer.

H.2. ACTION 21 : Assurer le relais entre les démarches des organisations professionnelles départementales et régionales et les organisations locales

Contexte :

Les entreprises sont également concernées par la problématique de la réduction de leurs déchets ou de leur toxicité.

Des actions sont menées par les organisations professionnelles souvent à un niveau départemental ou régional.

Objectifs de l'action :

La multiplicité des types d'entreprises sur le territoire conduit à une action vers les organisations professionnelles. L'objectif de cette action est de relayer les actions vers les organisations du territoire et mettre en relation les porteurs de projets avec les entreprises intéressées.

Indicateurs de suivi :

Libellé de l'indicateur		2015	2016	2017	2018	2019
Nb d'acteurs rencontrés	Objectifs	au minimum 6	au minimum 8	au minimum 8	au minimum 8	au minimum 8
	Résultats		5	3	3	0

Ateliers synergies + table ronde repar acteurs en 2018

2019 : accompagnement flux TPE/PME gagnantes à tous les coûts

Coût de l'action

TOTAL (hors communication et RH)

2015	2016	2017	2018	2019
/	/	/	6 053 €	487 €

Perspectives de l'action :

A poursuivre en fonction des opportunités.

H.3. ACTION 22 : Impulser et soutenir des initiatives locales

Contexte :

Les ateliers de concertation ont permis de définir les actions pertinentes pour le territoire. Cependant, tous les acteurs n'ont pas été sollicités et le contexte du territoire est en constante évolution.

La CCPA doit pouvoir disposer de souplesse sur sa programmation afin de s'adapter aux contextes et remplir les objectifs qu'elle s'est fixés.

Objectifs de l'action :

Ainsi, la CCPA prévoit la possibilité de soutenir d'autres acteurs qui pourront au cours des 4 prochaines années avoir l'initiative d'actions pertinentes répondant aux objectifs ou d'apporter d'éventuelles améliorations aux actions prévues.

Indicateurs de suivi :

Libellé de l'indicateur		2015	2016	2017	2018	2019
Dépendra des actions mises en œuvre. A déterminer ultérieurement.						

Au cours du programme la CCPA a soutenu différentes initiatives locales comme : le Repair Café, l'aide humanitaire à l'association Brevenne Djolof, la mise à disposition de matériel pour les nettoyages de l'environnement ...

Coût de l'action

TOTAL (hors communication et RH)

2015	2016	2017	2018	2019
/	/	/	/	/

Perspectives de l'action :

A poursuivre en fonction des opportunités.

I. AXE 7 : Amplifier la collecte des déchets dangereux

I.1. ACTION 23 : Organiser des concours de collecte de piles, de téléphones portables... dans les écoles.

Contexte :

En Belgique, 80 % des piles sont collectées. En France, ce sont 35%. 4 tonnes sont collectées annuellement soit 0,11 kg par habitant ce qui représente seulement la moitié des quantités par habitant collectées en Rhône-Alpes (0,2 kg par habitant).

La collecte des téléphones portables est à l'heure actuelle très faible.

Objectifs de l'action :

L'objectif principal de cette action est via un concours, qui permet de faire une large communication auprès du grand public, sensibiliser les habitants sur la collecte de ces petits objets (piles, téléphones portables, lampes, cartouches d'encre, petits appareils ménagers) qui peuvent avoir des effets néfastes s'ils sont collectés avec les ordures ménagères.

Le concours permettra sous forme ludique de communiquer sur les points de collecte existant, dont le réseau aura été étoffé.

Indicateurs de suivi :

Libellé de l'indicateur		2015	2016	2017	2018	2019
Nb de concours	Objectifs	1	2	2 à 3	2 à 3	2 à 3
	Résultats	0	0	1	0	0
Tonnage collecté de piles sur l'ensemble des points de collecte + concours	Objectifs	6	7	11	12	12
	Résultats	4.5	5.7	5.9	6.8	5.3
Tonnage collecté de téléphones portables	Objectifs			A suivre. Avoir une augmentation		
	Résultats					

Concours piles 2017 = 426 kg collectés.

Coût de l'action

TOTAL (hors communication et RH)

2015	2016	2017	2018	2019
/	/	/	/	/

Concours pris en charge par SUEZ dans le cadre du marché de collecte.

Perspectives de l'action :

Le concours de collecte des petits appareils ménagers organisée en début d'année 2020 a très bien fonctionné et nous a permis de collecter 61kg de téléphone portable. Ils ont été valorisés auprès d'un atelier de réemploi (les Ateliers du Bocage).

Il faudrait renouveler ce type d'opérations sur les téléphones portables qui constituent un déchet que l'on oublie souvent au fond des tiroirs... .



75% d'empreinte environnementale en moins

75 à 80 % de l'empreinte environnementale du smartphone est due à sa fabrication, elle est donc économisée en achetant reconditionné

8 personnes ont contribué au réemploi de ce portable

Des salariés permanents, mais aussi des salariés en insertion, et des salariés en entreprise adaptée ont contribué

78% de matériaux recyclables

Les portables obsolètes collectés sont recyclés, les pièces séparées, et les matériaux rares valorisés

*Une sortie dynamique est une sortie vers un emploi au sein d'une entreprise locale (industrie, service, etc...) à l'issue du contrat d'insertion (6 mois à 2 ans).

* Infographie réalisée à partir du compte de résultat 2018 des Ateliers Du Bocage

labelemmaüs
e-shop militant



PAYS DE L'ARBRESLE BILAN ENVIRONNEMENTAL

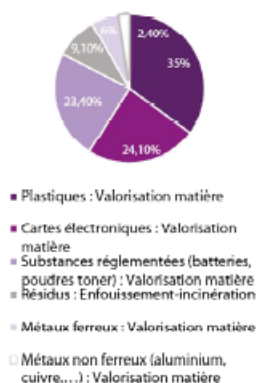
La Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle s'engage avec les Ateliers du Bocage dans une démarche de développement durable ayant une plus-value sociale, environnementale et économique. Ce partenariat contribue efficacement à préserver des emplois de salariés en insertion et en situation de handicap, tout en économisant des ressources naturelles. Merci de votre confiance !

En 2020, nous avons réceptionné au total **534** téléphones, soit 62 kilos.

7 % ont été réemployés
93 % ont été recyclés

Votre engagement a contribué à :

· Une revalorisation des matières* :



· des heures de travail en poste adapté

Le traitement 24 000 téléphones occupent un emploi à temps plein pour une personne en situation de handicap



· La réduction des impacts environnementaux liés à la fabrication du même équipement, soit l'économie de** :



40 % de matières plastiques

(bisphénol A, trioxyde d'antimoine, retardateurs de flamme bromés....)



50 % de métaux précieux

L'extraction de ces métaux précieux causant de graves conséquences sur les écosystèmes, la pollution d'eau, une activité métallurgique énergivore, la production de déchets et des conséquences éthiques et sociales graves.

Les Ateliers du Bocage – Entreprise d'insertion et adaptée, membre d'Emmaüs, expert du réemploi et du recyclage
Contact : commercial@adb-emmaus.com – www.ateliers-du-bocage.fr – 05 49 81 09 72 - Lieu-dit La Boujallière – 79140 LE PIN

Sources : * chiffres Ateliers du Bocage 2016, ** L'empreinte cachée des smartphones, France Nature Environnement, sept. 2017

1.2. ACTION 24 : Organiser des collectes « coup de poing » de déchets dangereux

Contexte :

Les déchets dangereux sont acceptés en déchèteries : apport gratuit de maximum 15 kg par jour pour les particuliers et facturés 15 € pour les professionnels pour 5 kg (5€ par kg supplémentaire).

La quantité totale de déchets dangereux réceptionnés en 2013 est de 72 tonnes (incluant les huiles minérales) soit 1,99 kg par habitant et par an. Comparé à la moyenne régionale de 1,97 kg/hab./an, la quantité collectée sur le territoire est dans la moyenne.

Objectifs de l'action :

L'objectif de l'action est de renforcer la collecte des déchets dangereux des déchèteries en allant au plus près des habitants sur leur commune.

Indicateurs de suivi :

Libellé de l'indicateur		2015	2016	2017	2018	2019
Nb de collectes coup de poing	Objectifs	2	8	7		
	Résultats	0	2	2	2	2
Tonnage collecté Amiante	Objectifs	Pas d'objectif				
	Résultats	0	15	30	29	14,5
Tonnage des D3E		254	329	359	355	382
Tonnage des DDS		82	70	88	92	85

Coût de l'action**TOTAL (hors communication et RH)**

	2015	2016	2017	2018	2019
Amiante		4656.41 €	7 555.86 €	7 555.86 €	3 190 €
DDS	8000 €	20 800 €	27 200 €	27 300 €	55 000 €
D3E (REP)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Perspectives de l'action :

Réduction d'une collecte d'amiante par an à Fleurieux en raison des contraintes réglementaires sur l'organisation d'une collecte (distance des gardiens vis-à-vis de la benne).

1.3. ACTION 25 : Promouvoir le retour des médicaments et des piquants en pharmacie et bornes dédiées

Contexte :

Les médicaments sont encore trop souvent jetés en mélange avec les ordures ménagères ou déposés dans des filières de tri non adaptées (collecte sélective, déchèteries, ...). Il existe pourtant une collecte gratuite obligatoire des médicaments non utilisés par les pharmacies qui est encore visiblement mal connue.

L'association Cyclamed, éco-organisme, a pour mission de collecter et valoriser les médicaments non utilisés à usage humain, périmés ou non, rapportés par les patients dans les pharmacies.

Objectifs de l'action :

L'action a pour objectif principal de mieux collecter les déchets de médicaments et donc réduire leur présence dans les ordures ménagères résiduelles.

Indicateurs de suivi :

Libellé de l'indicateur		2015	2016	2017	2018	2019
Tonnage de médicaments collectés	Objectifs			A définir en fonction des tonnages actuellement collectés		
	Résultats			0,7		

Coût de l'action

TOTAL (hors communication et RH)

2015	2016	2017	2018	2019
/	/	/	/	/

Perspectives de l'action :

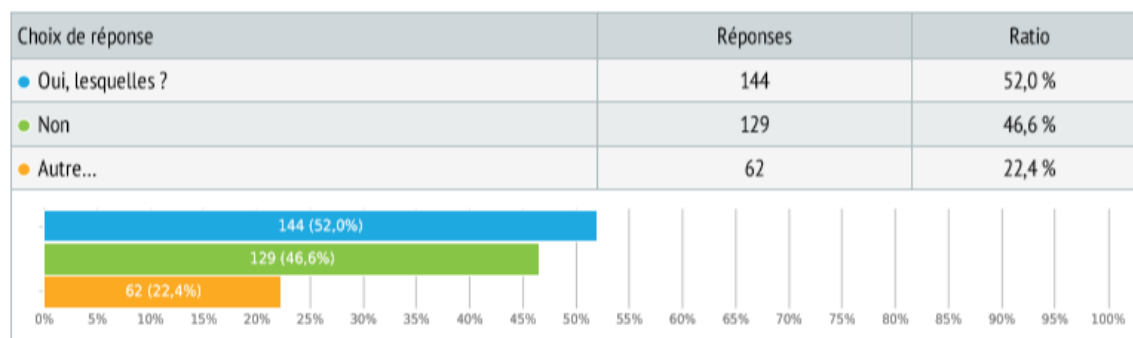
Pas de reconduction de l'action, même si une communication peut être réalisée à ce sujet.

J. Analyse de l'enquête

277 questionnaires complétés sur une durée d'enquête de mai à juillet 2020.

1. Avez-vous déjà eu des informations sur la réduction des déchets par la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle ?

Choix multiple, Nombre de répondants 277x, sans réponse 0x

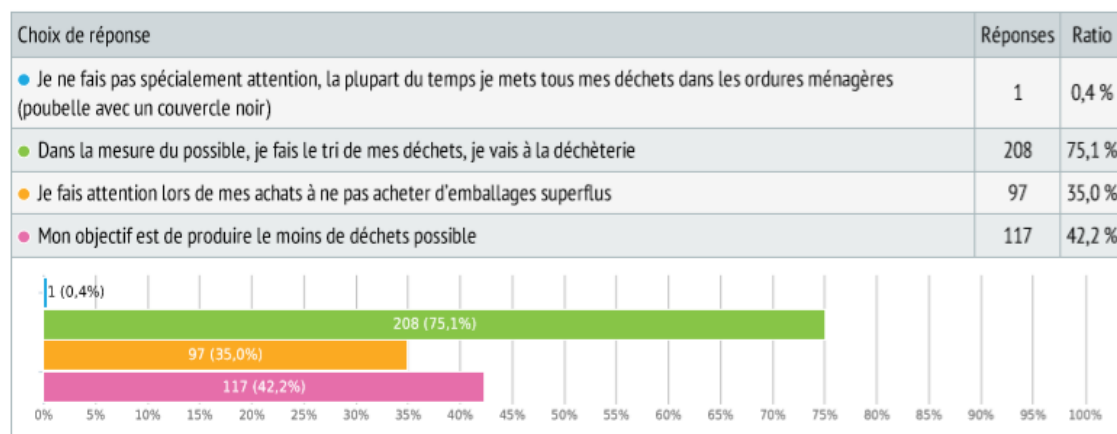


Voici les différents supports cités :

- Calendrier de collecte
- Site Web CCPA, page Facebook
- Support papier : guide du tri
- Par mail et newsletter
- Via des évènements : Semaines de l'Environnement, SERD... .
- Déchèteries
- Animations scolaires
- Articles de presse
- Mairies

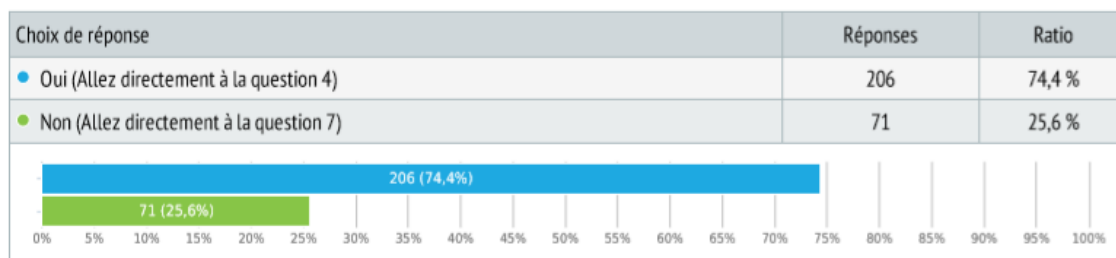
2. Concernant le tri des déchets, quelles sont vos pratiques ?

Choix multiple, Nombre de répondants 277x, sans réponse 0x



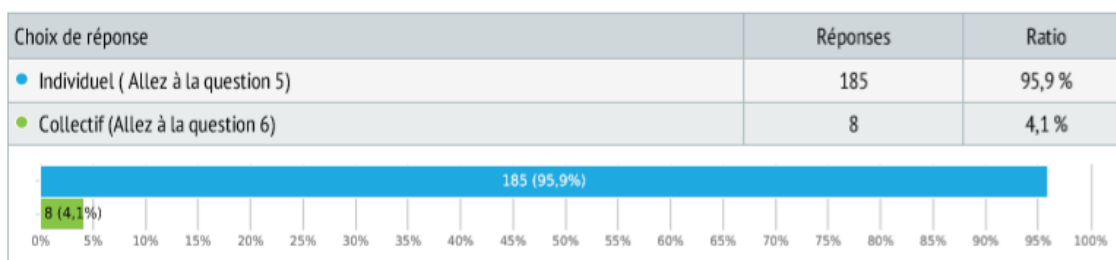
3. Pratiquez-vous le compostage ?

Choix unique, Nombre de répondants 277x, sans réponse 0x



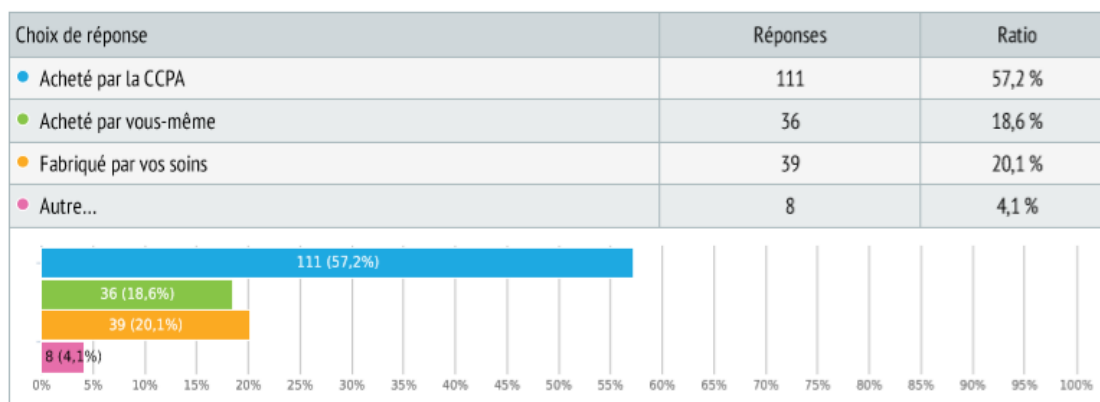
4. Comment pratiquez-vous le compostage ?

Choix unique, Nombre de répondants 193x, sans réponse 84x



5. Par quel biais avez-vous eu votre composteur ?

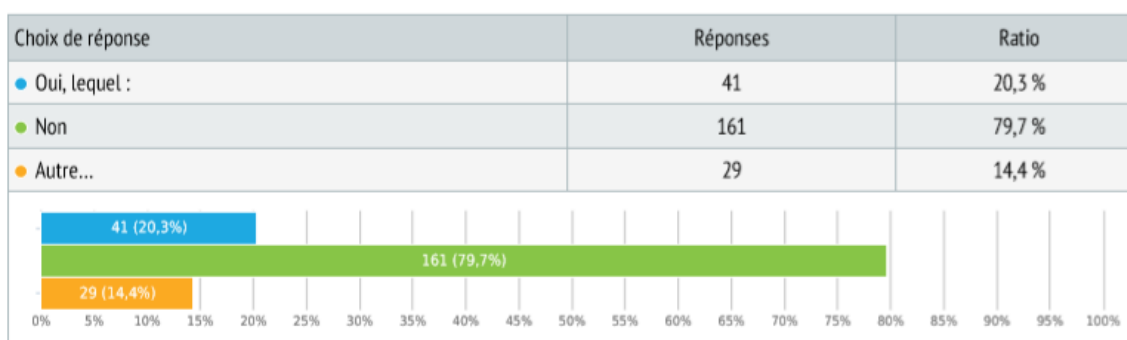
Choix unique, Nombre de répondants 194x, sans réponse 83x



Autres : tas, poules... .

6. Connaissez-vous le site de compostage partagé le plus proche de chez vous ?

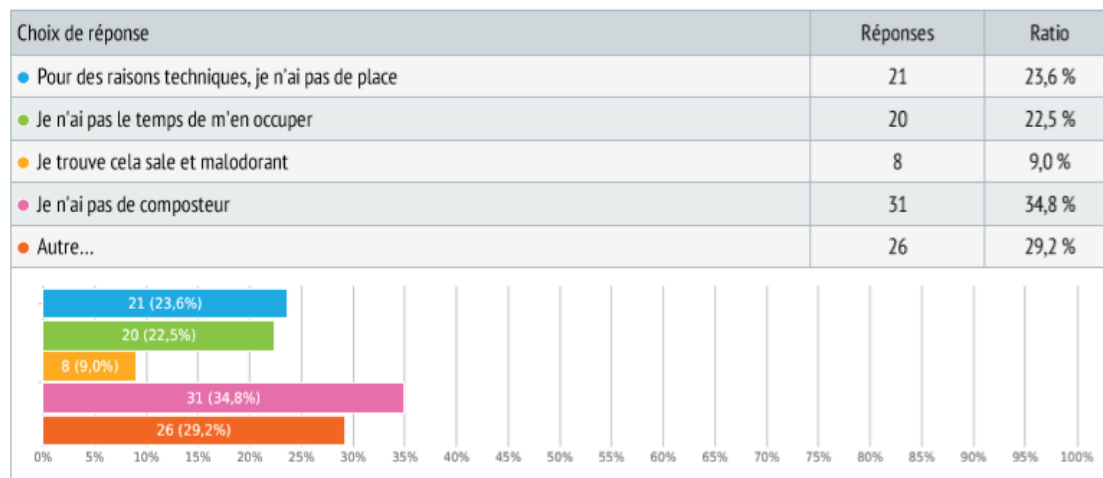
Choix multiple, Nombre de répondants 202x, sans réponse 75x



La question autre, n'avait ici aucune pertinence.

7. Quelles sont les raisons pour lesquelles vous ne pratiquez pas le compostage ?

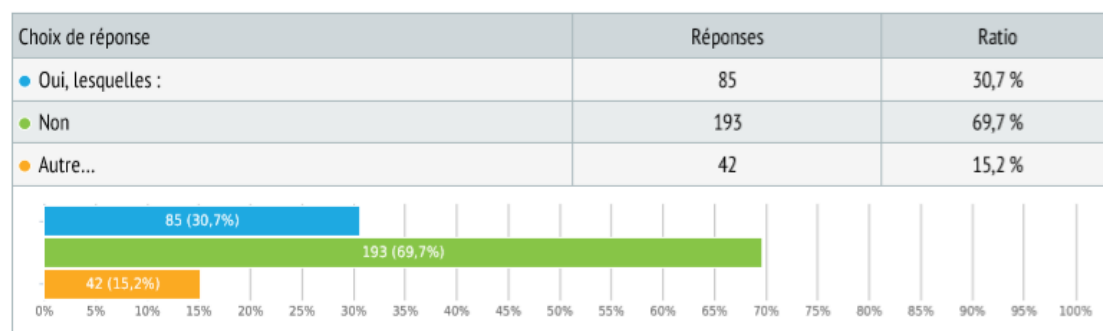
Choix multiple, Nombre de répondants 89x, sans réponse 188x



Autres : poules, pas de jardin pour utiliser le compost...

8. Connaissez-vous les actions de la Communauté de Communes sur le broyage des végétaux ?

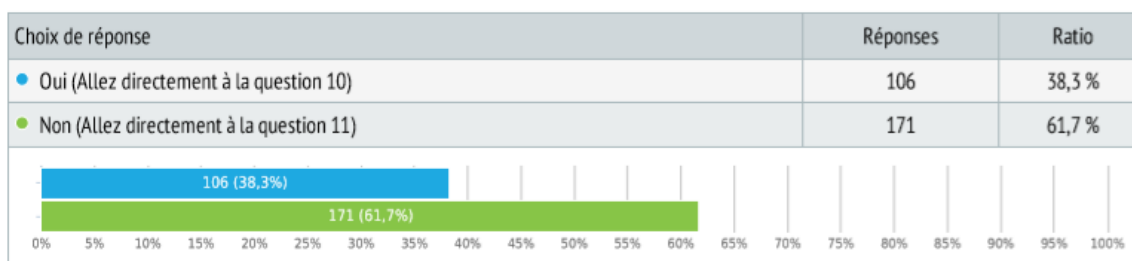
Choix multiple, Nombre de répondants 277x, sans réponse 0x



L'opération d'aide à l'achat des broyeurs et des composteurs à 20€ sont les deux les plus connues.

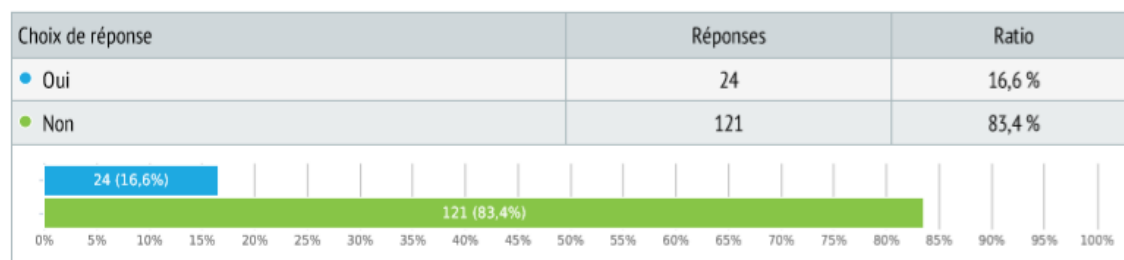
9. Connaissez-vous le Repair café de la MJC Fleurieux-Eveux ?

Choix unique, Nombre de répondants 277x, sans réponse 0x



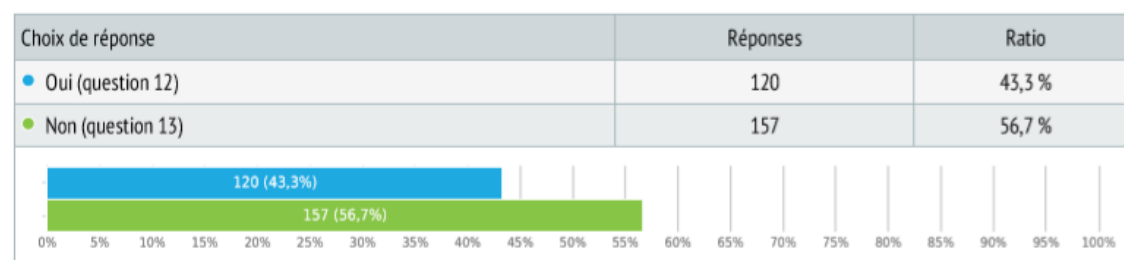
10. Avez-vous eu l'occasion d'y réparer des objets le samedi matin ?

Choix unique, Nombre de répondants 145x, sans réponse 132x



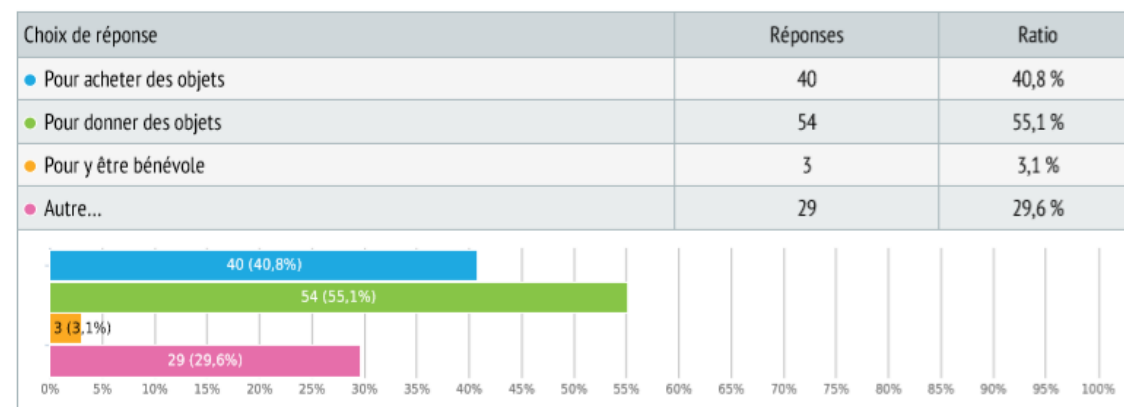
11. Connaissez-vous la Ressourcerie du Pays de L'Arbresle (Association REPA'AR) ?

Choix unique, Nombre de répondants 277x, sans réponse 0x



12. Pour quelle occasion y êtes-vous allez ?

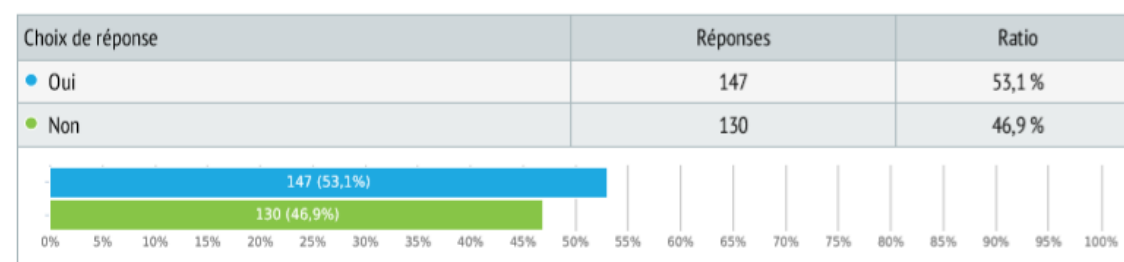
Choix multiple, Nombre de répondants 98x, sans réponse 179x



Autre : la plupart que n'y sont jamais allés, sont au courant de son existence.

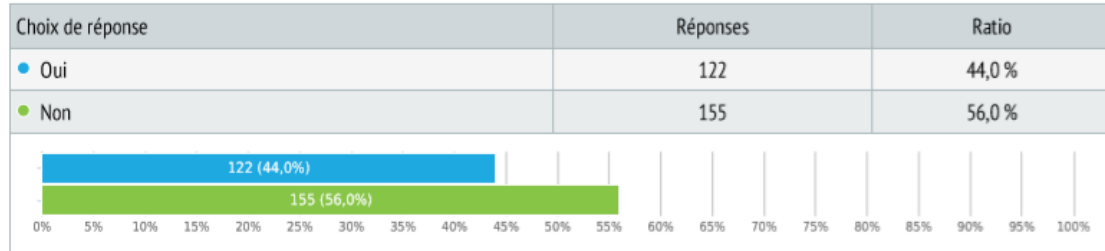
13. Seriez-vous intéressés si la Communauté de Communes reproduisait l'opération « Famille défi zéro gaspi » à y participer ?

Choix unique, Nombre de répondants 277x, sans réponse 0x



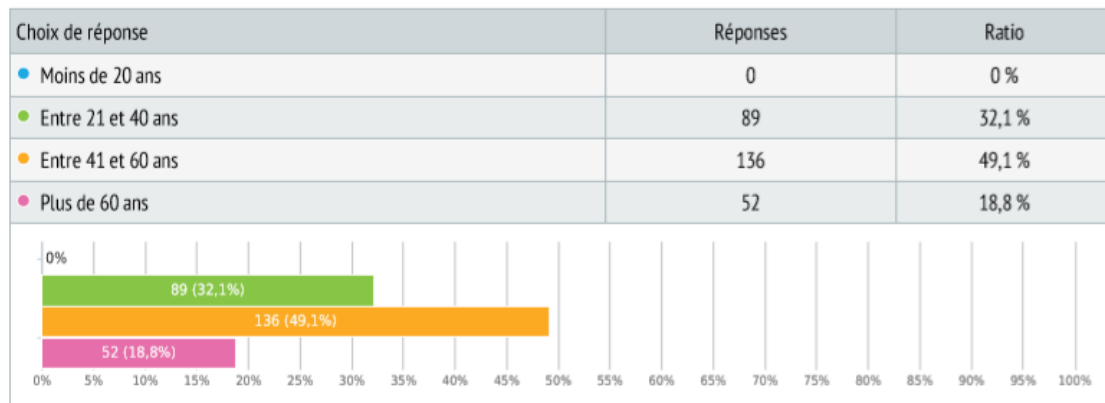
14. Seriez-vous intéressés par une action pour obtenir des poules, enfin d'encourager la réduction de vos déchets alimentaires ? (Pesé des déchets et mise en oeuvre d'actions pendant une durée de 3 à 6 mois)

Choix unique, Nombre de répondants 277x, sans réponse 0x



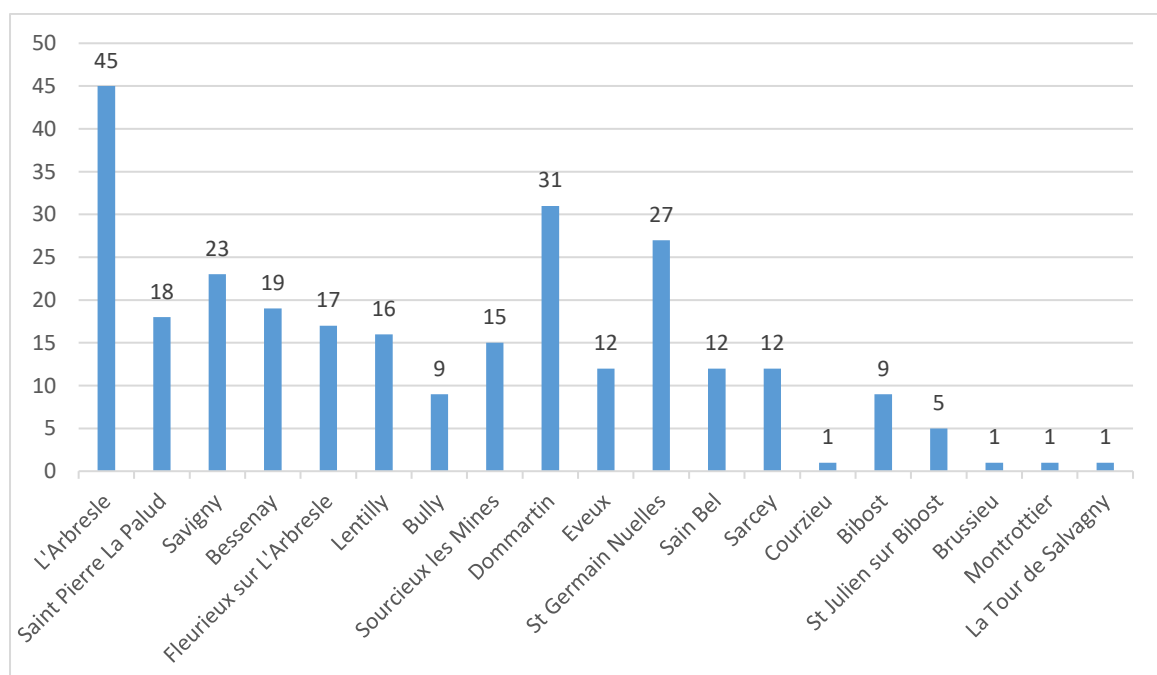
15. Quel âge avez-vous ?

Choix unique, Nombre de répondants 277x, sans réponse 0x



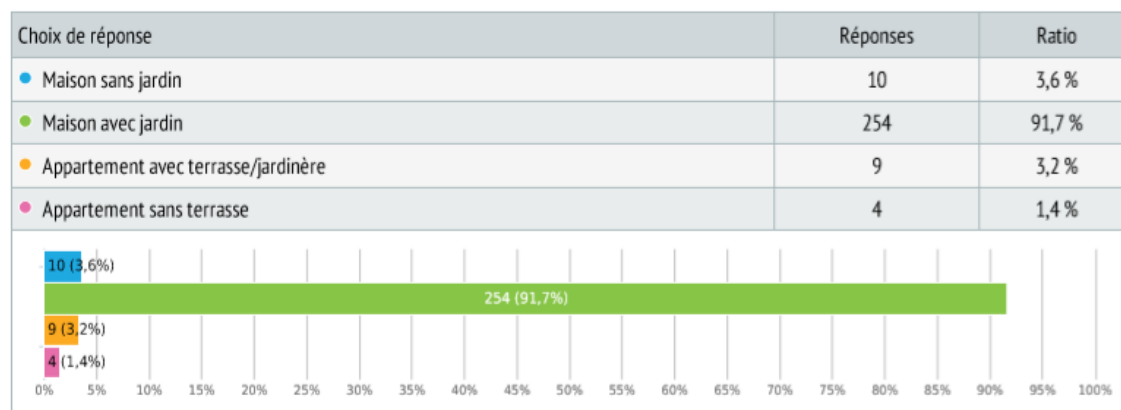
16. Quelle est votre commune de résidence ?

Réponses textuelles, Nombre de répondants 277x, sans réponse 0x



17. Quel est votre type d'habitat ?

Choix unique, Nombre de répondants 277x, sans réponse 0x



18. Avez-vous des remarques à nous faire part sur les actions à mettre en œuvre pour réduire les déchets de la Communauté de Communes ?

Réponses textuelles, Nombre de répondants 270x, sans réponse 7x

Extrait des réponses les plus pertinentes :

- Extension des consignes de tri
- Tarification incitative
- Réduction des emballages à la source, c'est-à-dire au niveau des industriels
- Action sur la réduction des déchets verts : site de collecte et broyage par commune, collecte en porte à porte... .
- Beaucoup d'attentes sur une action « poules »
- Favoriser le service avec des contenants réutilisables ou sur consignes pour les commerces alimentaires du centre-ville.
- Continuer Repa'ar et Repair Café
- Distribuer des contenants estampillés CCPA qui pourraient inciter certains à acheter en vrac
- Aider au tri au niveau des salles communales
- Changer les horaires de la déchèterie de Fleurieux : ouvrir le mardi.
- Etudier la faisabilité du déploiement du système Cliiink pour la collecte incitative du verre proposée par la société Terradona
- Communiquer sur le coût annuel de la collecte, de l'enfouissement/destruction des déchets vs recettes de revente des déchets recyclables collectés
- Composteurs collectifs dans chaque commune
- Consigner les bouteilles en verre
- Faciliter la récupération des objets non manufacturés en déchèteries (palettes...). De nombreux objets ou matériaux sont jetés dans les bennes.
- Ateliers de découvertes/fabrication produits/objets zéro déchet : fête des voisins zéro déchet
- Organiser des visites de centre de tri pour sensibiliser la population
- Opération d'aide à l'achat de collecteur d'eau de pluie
- Aide à l'achat de couches lavables
- Comptoir de récupération de matériaux, pour la revente de celui-ci
- Agir auprès des grandes surfaces
- Expliquer les limites entre ce que fait la mairie et ce que fait la CCPA
- Proposer les liens internet sur le site de la CCPA, des associations qui œuvrent en ce sens
- Développer les boîtes à livres/dons dans les quartiers
- Aide pour se débarrasser des cartons marrons

K. Bilan financier

Rapport d'activités des déchets ménagers 2019							
Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle							
			TEOM 9,2 %	TEOM 9,2 %	TEOM 9,2 %	TEOM 9,2 %	TEOM 9,2 %
			réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé
			2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'habitant de référence			36 802	36 836	37 036	37 282	37 613
1	DEPENSES TTC		3 237 475 €	3 214 135 €	3 229 623 €	3 296 927 €	3 372 008 €
2	Ordures Ménagères		1 473 705 €	1 429 299 €	1 403 648 €	1 456 613 €	1 427 302 €
3	Emballages Ménagers		624 765 €	663 915 €	695 263 €	713 417 €	654 665 €
4	Verre		34 681 €	31 439 €	32 836 €	33 708 €	31 232 €
5	Déchèteries		886 922 €	870 640 €	855 225 €	872 359 €	1 029 477 €
6	Bacs roulants/conteneurs enterrés		125 000 €	73 107 €	97 347 €	90 167 €	90 277 €
7	Prévention / Communication		63 855 €	140 735 €	143 089 €	129 904 €	137 983 €
8	Autres déchets (DASRI, Plastiques agricoles)		28 547 €	5 000 €	2 215 €	760 €	1 072 €
9	FINANCEMENT		3 258 389 €	3 340 743 €	4 217 160 €	4 431 013 €	4 652 992 €
10	Autres recettes		- €	- €	70 416,50 €	68 025,00 €	82 524,00 €
11	Soutien Eco-Organismes		- €	- €	490 183,42 €	543 956,77 €	698 593,80 €
12	Vente matériaux		- €	- €	227 862,56 €	172 468,60 €	187 388,00 €
13	TEOM		3 070 158,00 €	3 143 134,00 €	3 219 421,00 €	3 426 081,00 €	3 463 180,00 €
14	Redevance Spéciale		188 231,26 €	197 609,44 €	209 276,48 €	220 482,00 €	221 305,96 €
15	ECART DEPENSES/FINANCEMENT		20 914 €	126 608 €	987 537 €	1 134 086 €	1 280 984 €
17	Dépenses de personnel et de structure		178 347 €	189 495 €	224 000 €	202 723 €	202 000 €
18	DEPENSES LIEES AUX INVESTISSEMENTS		373 681 €	220 905 €	261 000 €	170 210 €	153 078 €
22	ECART GLOBAL AVANT REPORT ANTERIEUR			- 283 791 €	502 537 €	761 153 €	925 906 €

L. Bilan qualitatif

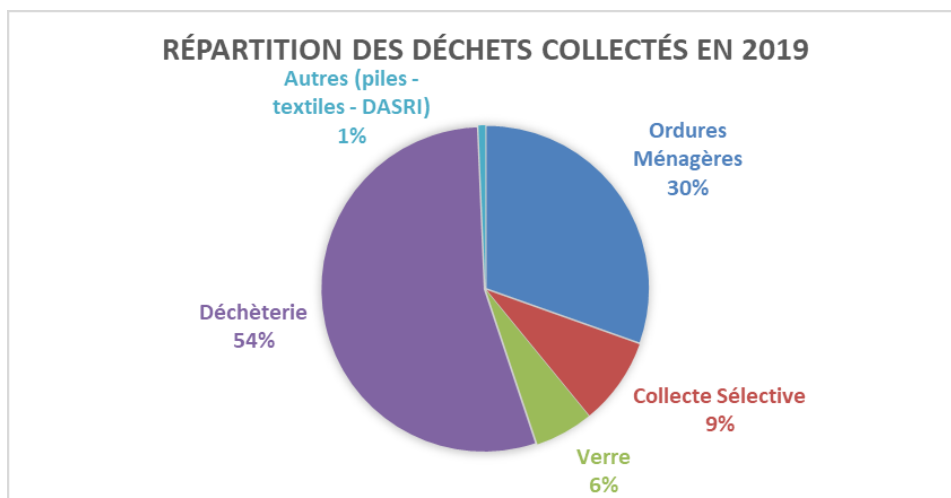
Le tableau et le graphique ci-dessous montrent la répartition des déchets des ménages produits sur l'ensemble du territoire et la répartition en kg par habitant en comparaison avec la moyenne régionale.

Type de déchets	Poids (en t)	Production par habitant (en kg)	moyenne régionale SINDRA (2018)*
Ordures Ménagères	6 782	180	233
Collecte Sélective	1 927	51	85
Verre	1 291	34	
Déchèterie	12 135	323	230
Autres (piles - textiles - DASRI)	151	4	non connu
TOTAL	22 287	593	548

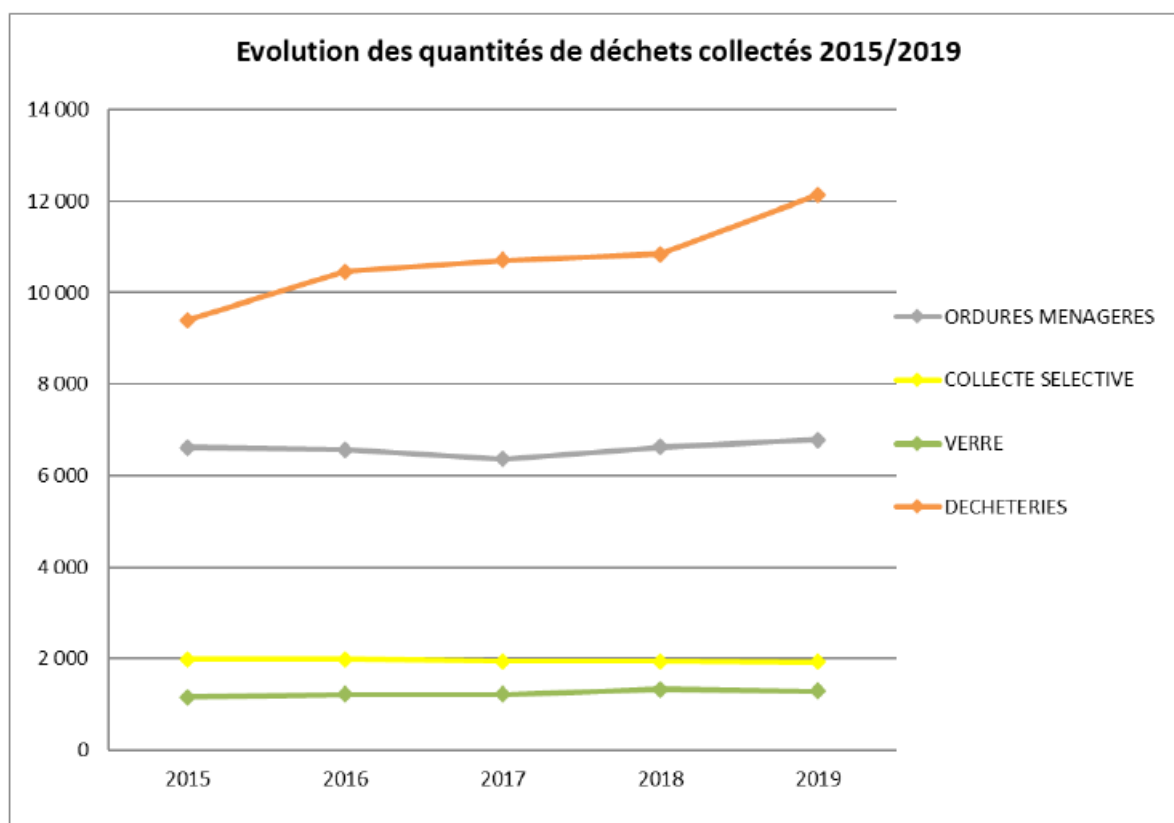
*Source : Sindra – Observatoire régionale des déchets de Rhône-Alpes

La production totale de déchets par habitant est supérieure à la moyenne régionale de 2018 (derniers chiffres connus). En territoire semi-rural, les habitants fréquentent beaucoup les déchèteries (323 kg/habitant, contre 230 kg/habitant en moyenne régionale, soit 28 % d'écart). Les habitants du Pays de L'Arbresle ont cependant une production d'ordures ménagères très

inférieure à la moyenne régionale (180 kg/habitant contre 233 kg/habitant SINDRA, soit 29 % d'écart).



Sur les cinq dernières années, on observe une augmentation des quantités produites par habitant (+14 %). Les quantités de déchets par habitant (ordures ménagères et collecte sélective) est stable en cinq ans, mais les déchets apportés en déchèteries ont augmenté de + 29%.



M. Projets 2020-2024

En 2020, la Communauté de Communes continue les actions du programme local de réduction des déchets en particulier :

- ✓ Opération composteur à 20 €
- ✓ Accompagnement au développement de la Ressourcerie REPA'AR
- ✓ Mise en place des actions du Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC)
- ✓ 1 collecte d'amiante liée est programmée en déchèteries pour aider les particuliers à déstocker ces déchets spécifiques en octobre.
- ✓ Ouverture de la déchèterie professionnelle et modification du règlement des déchèteries instaurant un nombre de passages maximum et des restrictions d'accès pour les véhicules de plus de 12m3 et les camions plateaux.
- ✓ Bilan du programme local de réduction des déchets et définition des nouvelles actions.
- ✓ Mettre à jour le règlement de collecte des déchets.
- ✓ Au niveau communication, il est programmé de mettre à jour les autocollants présents sur les bacs poubelles, le guide du tri, la création d'un extrait du guide du tri et l'ajout de panneaux pour les déchèteries.